Village de Forez

Cahier d'histoire locale - Association des usagers du Centre Social de Montbrison (42)

N° 71-72 octobre 1997

p. 2 Hommage à Marguerite FOURNIER (1901-1997). Claude LATTA

p. 4 Souvenirs, souvenirs... Marguerite FOURNIER

p. 9 Un Forézien à Paris... en 1830, l'histoire de la girafe. Pierre-Michel THERRAT

p. 18 Une commune disparu : la Montagne-en-Lavieu. Mireille BUSSEUIL

p. 22 Rivalité et tensions dans la noblesse forézienne pendant les élections

aux états généraux de 1789 le bailli et le lieutenant général Claude LATTA

p. 32 Les petits métiers d'hier : le colporteur. Marie GRANGE

p. 35 Veauche en blason et en logo... Roger BRIAND

p. 42 Peut-on rénover une ville ? André MASCLE

p. 46 La brève existence du petit séminaire

de Roche-en-Forez (1799-1812) Joseph BAROU

Village de Forez, bulletin d'histoire locale.

Siège social (abonnements):

- Centre Social de Montbrison, rue Puy-du-Rozeil, 42600 MONTBRISON.
- Directeur de la publication : Claude Latta.
- Rédaction : Joseph Barou.
- Abonnement et diffusion : Philippe Pouzols, André Guillot.
- Comité de rédaction :

Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Danielle Bory, Roger Briand, Pascal Chambon, Edouard Crozier, Pierre Drevet, Roger Faure, Francis Goutorbe, André Guillot, Jean Guillot, Marie Grange, Mickaël Lathière, Philippe Pouzols, Pierre-Michel Therrat.

• Illustrations: Edouard Crozier

Dépôt légal: 4ème trimestre 1997.

Impression : Centre départemental de documentation pédagogique de la Loire,

Saint-Etienne.

Hommage à Marguerite Fournier (1901-1997)

Marguerite Fournier nous a quittés le 5 juillet 1997. Elle avait 96 ans. Auteur en 1968 d'un livre consacré à l'histoire de Montbrison, elle avait été pendant de nombreuses années bibliothécaire de la Diana et avait fait partie, en 1980, de l'équipe fondatrice de Village de Forez.

La vie de Marguerite Fournier a traversé le siècle. Marguerite Néel - son nom de jeune fille - était née à Montbrison en 1901 dans cette maison de l'avenue Alsace-Lorraine où elle a passé toute sa vie et où elle est morte. Son père était artisan menuisier. Ses parents lui firent faire de bonnes études : élève de l'institution de la Madeleine, elle obtint le brevet supérieur. En 1924, Marguerite Néel épousa Victor Fournier, agent d'assurances et journaliste à Montbrison. En mémoire de son époux, décédé en 1976, Marguerite Fournier-Néel a, après cette date, souvent signé ses articles Marguerite V. Fournier : fidélité à un si long chemin fait ensemble. Trois filles sont nées de leur union qui lui ont donné dix petits-enfants et de nombreux arrière-petits-enfants.

C'est avec son mari que Marguerite Fournier fit du journalisme. Ils étaient les correspondants du *Nouvelliste* et du *Mémorial* et le furent ensuite de *la Dépêche*. Elle a ainsi suivi l'actualité locale pendant plus de quarante ans, faisant son article quotidien, rendant compte des événements de la ville, faisant les comptes rendus d'audience des séances de la cour d'assises et écrivant, lorsque l'actualité manquait de matière, des dizaines d'articles d'histoire locale.

Pendant les années de la guerre et de l'Occupation, Marguerite Fournier enseigna l'histoire et la géographie à l'institution de la Madeleine. Puis elle avait ensuite repris son métier de journaliste, prenant sa retraite en 1967. Son travail de journaliste et le goût de l'écriture qu'il lui avait donnée, sa passion et son enseignement de l'histoire, ses dons d'observation tout au long d'une longue vie, avaient permis à Marguerite Fournier de publier en 1968, un livre consacré à l'histoire de sa ville : *Montbrison, coeur du Forez*. Le succès qu'il rencontra était mérité et trois rééditions attestent qu'il correspondait bien à l'attachement que les Montbrisonnais ont pour l'histoire de leur ville. Le titre Montbrison, coeur du Forez a d'ailleurs popularisé cette expression qu'elle avait été, je crois, la première à employer.

Marguerite Fournier était aussi bibliothécaire de la Diana : elle rédigea pour le *Bulletin* les comptes rendus, toujours très vivants, des assemblées trimestrielles et, parfois, des excursions annuelles : il fallait, pendant les assemblées de la Diana, la voir prendre des notes en sténo à toute vitesse pour ne rien manquer de ce qui se disait...

Marguerite Fournier a aussi participé à la naissance, en 1980, de notre revue et lui a donné, jusqu'à son dernier souffle, de nombreux articles qui étaient toujours très appréciés des lecteurs. Sa plume était à la fois érudite et alerte. Elle avait été formée à la bonne école qu'est le journalisme : il faut, à l'instant, noter beaucoup de choses, faire très vite le tri de l'essentiel et de l'accessoire, remarquer les détails et les paroles significatifs, rédiger rapidement, ne pas être trop long, écrire pour être compris de tous : discipline qui impose aussi de maîtriser parfaitement la langue française et d'être capable de donner du style à un "papier" pourtant voué à l'éphémère. Marguerite Fournier avait ainsi acquis et gardé le "coup de patte" de la journaliste et le sens de l'anecdote qui éclaire un sujet. Elle savait écrire.

Marguerite Fournier fut, au cours de deux mandats (1953-1959 et 1959-1965), conseillère municipale de Montbrison, alors qu'André Mascle et Louis Croizier étaient maires de la ville. Elle avait été la première femme à entrer au conseil municipal de Montbrison, ce qui n'était pas pour elle un mince sujet de fierté. Elle fit partie du groupe qui rénova la bibliothèque

municipale.

Croyante et généreuse, Marguerite Fournier s'occupa de nombreuses activités paroissiales et sociales. Elle fut longtemps catéchiste et milita notamment au Secours catholique de la ville. Elle donna des cours d'alphabétisation aux étrangers.

Marguerite Fournier reçut en 1993 l'hommage de ses amis et de tous ceux qui l'estimaient : la Diana et Village de Forez publièrent en commun un Marguerite Fournier raconte... qui rassemblait tous ses articles, regroupés par thèmes et auxquels elle avait accepté d'ajouter quelques-uns de ses poèmes. Ce recueil avait été préfacé par le comte Olivier de Sugny, président d'honneur de la Diana et magnifiquement illustré par des dessins de Claude Beaudinat. Le vicomte Maurice de Meaux, président de la Diana lui rendit hommage au nom de notre société. Joseph Barou et Jean-Paul Jasserand prirent aussi la parole au nom de Village de Forez et de la corporation des journalistes.

Marguerite Fournier avait été aussi honorée de deux distinctions, bien méritées : elle était chevalier des Arts et Lettres et chevalier des Palmes Académiques.

Ces dernières années Marguerite Fournier, se déplaçant difficilement, venait moins souvent à la Diana. Elle continuait cependant d'écrire, regardait la télévision, recevait ses amis, rassemblait pour les fêtes tous ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants : pour eux tous, elle était "maman Guite". Un arbre généalogique, rassemblant leurs noms et leurs photographies, était affiché dans la salle où elle se tenait habituellement.

Les épreuves ne lui avaient pas manqué : elle avait perdu successivement son mari (1976), l'une de ses filles, l'un de ses petits-fils, son frère Henri Néel, qui avait fait beaucoup de théâtre amateur à Montbrison, et qui, célibataire, vécut ses dernières années avec elle. Ces épreuves l'avaient profondément atteinte mais sa foi chrétienne lui permit de les supporter vaillamment.

Elle fut active jusqu'au bout : on venait la chercher pour aller à une conférence, assister à un concert ou à un opéra à Saint-Etienne, écouter les communications de l'assemblée de la Diana. En 1997, elle publia encore un article - consacré à saint Aubrin - dans *Village de Forez* et nous permit d'enregistrer quelques-uns de ses souvenirs, lorsque Joseph Barou et moi allions la voir : ce seront ses derniers articles. Ils sont publiés dans ce numéro en respectant leur forme d'entretien familier. Ne pouvant finalement plus vivre seule, elle était entrée depuis quelques mois à la Maison de retraite et avait donné une partie de ses archives à la Diana. Entourée par les siens, elle est revenue mourir dans sa maison natale de l'avenue Alsace-Lorraine. C'était d'ailleurs un de ses voeux.

Nous aimions Marguerite Fournier : nous aimions son intelligence et son talent d'écrivain, sa bonté et sa malice, sa profonde humanité et l'attention qu'elle avait pour les autres, sa foi sans mièvrerie ni moralisme, son esprit amoureux du passé et de l'histoire de sa ville mais aussi sa curiosité d'esprit et la façon qu'elle avait toujours de se tourner vers l'avenir.

Claude LATTA

Village de Forez rendra prochainement hommage à Marguerite Fournier par la publication d'un numéro spécial hors série. Nous vous informerons de sa parution.

Souvenirs, souvenirs...

Le 9 mai 1997, quelques semaines avant son décès, Marguerite Fournier avait été interrogée et enregistrée par Joseph Barou et Claude Latta lors d'une visite à la Maison de retraite de Montbrison). Nous publions ce témoignage en souvenir d'elle.

La loue des travailleurs agricoles

Tous les dimanches après-midi se tenait la loue des travailleurs agricoles sur la place du Marché, aujourd'hui place des Combattants, tous les dimanches de l'année. Ils venaient tous avec leurs outils sur l'épaule, des faux, des faucilles, des seaux au moment des vendanges. Là, un dialogue s'instaurait entre les ouvriers et les employeurs. Les ouvriers agricoles se louaient à la semaine.

- Même en hiver ?
- Non, en hiver, il n'y avait rien. Comme il y avait beaucoup de cafés tout autour de cette place, les propriétaires des cafés installaient des tables où on venait trinquer quand le marché était fait.
- Sur la place des Combattants ? Mais il y avait une fontaine, qu'est-ce qu'il y avait à la place du monument ?
- J'ai connu un bec de gaz. Autrefois, il y avait une fontaine, mais je ne l'ai pas connue. On l'appelait la place de la **Grande fontaine**. Elle était alimentée par les eaux des torrents comme le Vizézy. Moi j'ai bien connu la place du bec de gaz jusqu'au jour où on lui a substitué un bec électrique. C'était à peu près dans les années 1909 ; et puis le monument des combattants après la guerre de 14.
- On reconnaissait les gens qui venaient se louer à leurs outils et à leurs costumes. Ils n'étaient pas en tenue de bal, ils étaient en costume de travailleurs...
 - C'étaient des fermiers de la plaine qui venaient chercher des ouvriers ?
- Surtout de la plaine. Alors ils se louaient pour une semaine, du dimanche au dimanche. Je l'ai bien connu. Tout ça a disparu après la guerre de 14. D'ailleurs pendant la guerre il n'y avait plus d'ouvriers agricoles, les femmes travaillaient dans les champs
 - Et puis après il y a eu la mécanisation, il y en avait sans doute moins besoin?
 - C'est pour ça que ça commence à dater parmi les vieux souvenirs.
 - Ca devait faire toute une animation là autour ?
- Oui de l'animation et les cafés travaillaient beaucoup le dimanche, le dimanche aprèsmidi, à partir de 2 h, à peu près ; les ouvriers se louaient pour une semaine et on payait à la semaine. Je crois qu'il faudrait en parler car c'est quelque chose qu'on ne connaît plus. Comme tous ces cafés aussi.
 - Où est-ce qu'il y avait des cafés ?
- Tout autour. Les gens mettaient des tables sur la place. C'étaient des tables de bois. Elles devenaient toutes rouges avec le vin qu'on y versait dessus.Il y avait le grand café à la place de

Madame Handcherli¹. Il y avait des cafés tout le tour de la place. La pharmacie existait déjà. Il y a longtemps que je l'ai connue la pharmacie.

Les pharmacies de la ville

- Au début du siècle, qu'est-ce qu'il y avait comme pharmacies ? Les mêmes ? Les pharmacies, ça ne changent pas de lieu souvent.
- Montis, c'était chez Bégonnet ; Morel je l'ai connu ; chez Ménard, c'était chez Mijola. Girin est resté là très longtemps². Avant, c'était Gourre, je crois qu'il s'appelait Gourre, François Gourre ; maintenant je ne l'assurerais pas. Sur le boulevard, ce n'est pas Bellut qui a fondé sa pharmacie, c'est un nommé Tamisier, qui venait du Midi je crois, et après c'est Monsieur Bellut qui a succédé à Tamisier ; il s'est marié et ils ont tenu la pharmacie tous les deux parce que Madame Bellut était pharmacienne aussi. J'ai de la mémoire qui remonte autour de 1900.
 - A côté de cette loue à la semaine, il y avait une foire, une grande loue ?
- La loue des petits domestiques, c'est pour la foire de Noël, le "Grand Sand", le grand samedi. Du côté de Saint-Jean. Je ne sais plus combien on les payait mais ça se trouverait sur des mercuriales parce qu'il doit y en avoir dans les journaux du samedi, on le donnait toujours ; je me rappelle quand on faisait le journal, on allait chercher la mercuriale, le prix de tout, c'était Monsieur Palmier qui était au courant.

La loue je trouve que c'est quelque chose qu'il faudrait stipuler. Les domestiques étaient nourris, logés et avaient toujours une paire de sabots pour les petits domestiques et les grandes servantes. Et un métrage de tissu aussi. Pour les petits valets, l'engagement était pour l'année. Sur la place des Combattants, c'était pour la semaine.

Il y avait peut-être bien une centaine de personnes sur la place. On était bien contents de se retrouver. C'étaient pas les propriétaires eux-mêmes qui choisissaient, parce qu'il y avait de grandes fermes... quelquefois c'étaient les fermiers. Les hospices avaient surtout de grandes propriétés

- Tout ce qui a été vendu pour construire (l'hôpital de) Beauregard ?
- Oui, parce qu'il y avait de grands étangs, c'était riche. C'étaient surtout des gens de la montagne qui venaient se faire embaucher parce que dans la montagne, ils n'étaient pas riches. Ca amenait de l'animation dans Montbrison. Ils partaient tout de suite avec leur employeur parce qu'ils amenaient les outils. C'était le dimanche. Alors, après la loue, quand on sortait quelquefois le soir, les tables n'étaient pas rentrées, elles étaient toutes rouges des chopes de vin qui avait été renversées dans le feu de la discussion. On devait boire des bons canons, puis ensuite on repartait en voiture. Ils étaient bien contents de se retrouver.

Les curés de Notre-Dame de Montbrison

- La percherette, c'était quoi ?
- L'abbé Percher avait fondé une confrérie pour aider les bergères et les jeunes bergers.
- C'est l'abbé Planchet qui vous a baptisée et le curé de Notre-Dame s'appelait comment à cette époque ?
- On l'appelait "Yode" parce qu'il s'appelait Claude. Le curé "Yode", moi je croyais que c'était son nom. Claude Peurière. Je les ai tous connus les curés de Notre-Dame. Après il y en a un qu'on appelait le

¹ L'immeuble maintenant démoli a été remplacé par la résidence Saint-Maurice.

² L'officine à devanture noire portait la mention : "Girin fournisseur du P.L.M.".

curé Brosse³. Il était distingué. Puis ensuite il y a eu l'abbé Berthelot, c'est un nom du Roannais. Il venait à l'école quand j'étais petite, puis le père Janin, il est resté longtemps, puis ensuite le père..., celui qui avait un grand chapeau et qui faisait toujours des grands bonjours ... Romany. Ils avaient le titre de chanoines. Ensuite, il y a celui de la guerre et le chanoine Arnaud. Il était un petit peu raide. Il est resté longtemps. Après il y a eu le père Trapeau. Ensuite le père Thomas, le père Court, le père Linossier, le père Bayle, ils sont tous vivants. Le père Thomas a 95 ans, il est plus jeune que moi.

"Les plates"

Les plates, à l'origine, c'est bien les planches. Ce sont les planches à laver que les femmes mettaient devant elles quand elles allaient rincer le linge dans le lavoir. Et à Montbrison quand on allait aux plates on récoltait tous les potins de la ville. On faisait la lessive à la maison, tout au moins chez les gens qui possédaient un bassin particulier et après on allait rincer, on tordait le linge, on l'égouttait bien puis on le mettait dans des corbeilles dans la brouette. Il y avait beaucoup de linge dans une lessive et on allait le rincer dans l'eau claire aux plates, c'était une sorte de lavoir particulier ; il y avait des propriétaires qui les achetaient et qui louaient tant la rincée.

- Et c'était rue des Lavoirs ?
- Non, ce n'était pas rue des Lavoirs, c'était dans l'entrée de l'école normale. On voit bien la place. Il y avait un bassin, devant l'école maternelle. Donnant sur le bief du Vizézy, devant l'école normale, c'était là. Il y avait comme un lac. C'était pas couvert, c'était à ciel ouvert. Il a appartenu longtemps à Monsieur Girin, à l'oncle du pharmacien ; c'était le propriétaire des plates, puis après ça s'est vendu. Les emplacements se louaient, c'était pas très cher, et les femmes étaient contentes d'aller rincer leur linge dans ce lavoir.
 - Parce que l'eau était bien propre ?
- L'eau était bien propre, et il y avait la tapette qui y allait, on apprenait tous les potins. Chez nous on avait un bassin dans le jardin ; les femmes que ma mère embauchait lui demandaient toujours d'aller rincer leur linge aux plates, ma mère n'a jamais voulu, il n'en était pas question. Elle n'a jamais voulu consentir à sortir son linge de la maison pour aller le rincer aux plates, on y allait que dans le but de s'amuser ; on riait aux plates.
 - Les servantes auraient perdu un peu de temps
 - Elle voulait que son linge reste tout seul, ne soit pas mélangé avec d'autres.

La lessive et le personnel de maison

- On faisait la lessive tous les combien ?
- Peut-être une fois par mois ou même pas, tous les deux mois. On avait beaucoup de linge autrefois. Mon père avait fait mettre des fils de fer tout le long du jardin. On le trempait dans le bleu aussi, le linge. Ce sont des boules. On les mettait dans une bassine, on faisait couler de l'eau, puis on l'égouttait sur une corbeille, on le tordait, puis on le trempait dans du bleu, du bleu de méthylène. On le mettait dans un petit sachet avec une cordelette. Ca donnait un reflet bleu. On l'achetait chez le droguiste.
 - Et vous, est-ce que vous participiez à la lessive ?
- Moi, non. On embauchait suffisamment de personnel, parce que le personnel n'était pas rare et bon marché. Je ne me rappelle plus combien on le payait, ça ne veut rien dire. Chez nous, pour la lessive, il y avait la Toinette, qui venait à pied d'Ecotay, avec sa petite fille, la Victoire, et puis il y avait la

³ L'abbé Brosse avait été curé-adjoint de Saint-Pierre, avec le chanoine Ollagnier, et ensuite il était devenu titulaire de Notre-Dame

femme de ménage qui venait tous les jours, elle venait quand même en supplément pour le jour de la lessive et puis une autre, peut-être bien quatre ou cinq personnes.

Pour le repassage on employait des repasseuses à la journée. On avait la couturière à la journée, le jardinier, tout le personnel des bourgeois et pourtant on avait une situation d'artisan. Mon père était artisan menuisier. On avait des gens qui venaient. Beaucoup de journaliers ne vivaient que de ça, en allant chez les uns et chez les autres.

Pour la couture on avait une machine à coudre, on était les riches. La machine à coudre c'était très important. C'était une White (?). C'était une machine d'Amérique. Quand on avait la couturière, on descendait la machine à coudre. En temps normal on la mettait dans une chambre où elle ne risquait pas de s'abîmer ni de prendre la poussière, parce que c'était sacré. Alors le matin du jour de la couture, mon père et la couturière descendaient la machine à coudre dans la cuisine ; la couturière venait vers les 8 h - 8 h 1/2, on la nourrissait et puis ensuite elle reprenait le travail à 1 h 1/2 - 2 h, à 4 h on lui offrait un petit café au lait, le soir elle partait à 5 h 1/2. Elle faisait une journée de 8 h et nourrie. Et on la payait directement en partant, sans formalités. Mais c'était souvent des petites jeunes. C'était comme ça. Une pièce de cinq francs.

- Et votre père, comme menuisier, il avait combien d'employés ?
- Il avait une bonne affaire, mon père. Il en avait bien une dizaine, même plus. Il faisait de la menuiserie pour les maisons surtout. Il a construit pour les écoles, la plupart des écoles primaires qui ont été construites à ce moment-là. L'école Pasteur, c'est dans les plus récentes, il en a fait bien avant. C'était drôle parce qu'on allait voir les chantiers, on avait un cheval et une voiture. On a vu construire les ateliers de Saint-Romain-le-Puy. On a vu arriver les Italiens, des colonies d'Italiens à St-Romain. Les femmes venaient le samedi au marché de Montbrison avec leur panier sur la tête et ça nous amusait bien.

Les verreries c'était au début du siècle. A Saint-Galmier aussi, il y a une colonie qui venait. Tous ces Italiens sont restés. Beaucoup se sont bien intégrés. Les petits de Saint-Romain on les appelait "macaronis".

L'usine Chavanne

- Et les usines Chavanne?
- Je les ai vu construire. Les frères Chavanne sont arrivés en 1917, la guerre n'était pas finie. Moi j'y ai été embauchée tout de suite, j'avais seize ans, on ne faisait pas de scolarité comme maintenant. J'avais beaucoup de dispositions pour l'étude mais mes parents voulaient que j'apprennent un métier, on m'avait fait apprendre la sténodactylo. Seulement quand on a monté chez Chavanne, il n'y avait qu'une machine à écrire pour toute l'usine, et elle était déjà retenue par une demoiselle qui était sténodactylo. Alors il a fallu que j'attende. On prenait des filles comme calqueuse de plans. J'ai été calqueuse de plans mais j'aimais pas. On mettait une grande feuille de papier, puis une feuille de papier calque, et on mettait tout ça dans un châssis en verre, et on l'exposait au soleil. On disait que j'étais photographe. Et si on l'exposait trop longtemps... ça devenait noir. Il fallait que ce soit un joli bleu. Ca dépendait aussi de l'ensoleillement, c'était tout un art. J'attendais la machine à écrire. Je l'ai attendue deux ans.

On faisait les plans en les mettant dans l'eau, il y avait de grands bacs dans une petite maison qui est derrière le Vizézy, au même niveau que le "Champion" en allant sur Savigneux. Là, chez Chavanne avait loué cette maison comme leur bureau d'étude pendant qu'on construisait l'usine dans un grand pré, là où elle est maintenant.

- Il y avait combien de personnel à cette époque ?
- J'ai une photo qui représente la première coulée de chez Chavanne, elle est intéressante, c'est une photo historique, c'est Maurice Bayle qui me l'avait donnée. Sur cette photo je

donne un bouquet au directeur qui s'appelait Monsieur Cartoux. On disait chez Chavanne parce que c'est une famille de Saint-Chamond. La direction des Chavanne avait loué les plus belles chambres de Montbrison. Il y avait Monsieur Antoine, Monsieur Louis. C'étaient les patrons. Louis, c'était le grand monsieur, il était beau. Antoine, non, il était petit boulot, il était moins bien. Et puis il y avait Joseph, qui est mort tuberculeux. Les trois frères. Il y avait des filles, notamment Madame Garand. Elles étaient très jolies.

- Vous avez travaillé là jusqu'à votre mariage ?
- Oui, jusqu'à mon mariage. Non, pas tout à fait jusqu'à mon mariage, parce que ma mère a voulu que je sorte plus tôt pour apprendre à faire le ménage, parce que j'avais perdu mon temps à travailler comme sténodactylo, alors il fallait que je reste un peu à la maison pour me préparer au mariage. J'y suis restée deux ans. J'ai retrouvé mon certificat de travail l'autre jour ; il y a une date de deux ans, puis je suis restée chez moi et je me suis mariée.
 - Quels étaient les horaires au début du siècle ?
 - 8 h par jour, avec une semaine de congés par an.
 - C'était l'avant-garde.
- Quand j'ai compté, je gagnais 120 F par mois. J'avais une belle situation. Mais j'avais débuté à 20 F, quelque chose comme ça. Je tapais à la machine, secrétaire de direction de M. Garand, un gendre Chavanne.

On a fait le 11 novembre à Montbrison. Les employés ont chanté. On a défilé dans les rues, on a fait des drapeaux avec de l'encre bleue ; c'est vieux ça !

- Et la construction des cités Chavanne ?
- C'est à peu près vers 1920. Ils ont dû acheter le terrain à plusieurs particuliers, ça ne valait rien le terrain. Enfin les premières cités Chavanne, ça a réveillé le quartier et amené une population extérieure. Ils ont fait venir d'abord des mouleurs, qui étaient des gens du Nord, beaucoup de gens du Nord, puis un contingent du Creusot, mais c'était plutôt pour la métallurgie. Parce que les premières commandes de fonderie, ça a été des laminoirs, on appelait ça des "trains mille", et puis les gazogènes. On avait acheté les plans en Amérique, aux Etats-Unis, c'était à l'usine *Morgan,* ils étaient tout écrits en anglais, et surtout avec les mesures anglaises. J'étais montée en grade, je traduisais les plans ; on m'avait acheté des dictionnaires techniques, avec tous les termes techniques. J'aimais bien ça, ça me posait visà-vis des collègues. Je travaillais pour le gazogène *Morgan*. Je me rappelle bien que j'étais contente de faire de la traduction technique.
 - Il n'y avait pas beaucoup de jeunes filles qui travaillaient, et qui connaissaient l'anglais.
- Je l'avais appris en classe, on ne faisait pas des études avec des magnétophones. Ce n'était pas pour le parler. Ma vie s'est terminée chez Chavanne. Ca commence en 1917, on avait toute une série de photos qui étaient à l'usine ; on voyait pousser les pâquerettes dans le pré. Madame Garand qui s'occupait des oeuvres aussi, c'était une fille Chavanne qui avait épousé M. Garand. Ils habitaient la maison où habite Tiffet, le masseur, la maison de Madame de La Bâtie, en face de l'église.

Madame de La Bâtie était morte. Sa maison avait été louée. Il y avait son cocher, on venait l'attendre pour les confirmations...

Marguerite FOURNIER-NEEL (†)

UN FOREZIEN A PARIS... EN 1830

L'histoire de la girafe

Les archives familiales sont riches en surprises. Ainsi, dans les papiers d'une famille de Marcoux¹ un simple feuillet (document 1) rapporte les souvenirs d'un voyage à Paris en 1830 de Marc Moy.

Né à Marcoux en 1790, agriculteur, il est fils d'Etienne Moy et de Gasparde Dupuy. Son père, Etienne Moy, journalier peigneur de chanvre, était auvergnat, originaire de la commune d'Ambert (comme beaucoup de peigneurs de chanvre qui, venant d'Auvergne, se déplaçaient de ferme en ferme en Forez - le chanvre était alors une culture largement répandue). Etienne Moy, fils de défunt Anne² et Claudine Dutel, demeurant depuis une douzaine d'années à Marcoux, s'établit définitivement en Forez en 1787³ en épousant Gasparde Dupuy, fille de défunt Louis et Claudine Thévenon, journaliers du village de Goutterel à Marcoux. Familles simples et pauvres, le contrat de mariage reçu chez Me Coupat le 12 août 1787 ne comporte qu'une page et aucune indication de dot.

Voici, ci-après, le document et la transcription du texte (pages 10-11).

Certes l'orthographe reste incertaine (Marc Moy semble brouillé, entre autres, avec le pluriel), mais quel changement par rapport à son père illettré ne signant pas lors de son contrat de mariage. Produire un tel texte, après coup - donc de mémoire - laisse supposer que Marc Roy a suivi une solide instruction.

Qu'a donc vu notre Forézien ? Tout d'abord son voyage passe par les incontournables monuments (hier comme aujourd'hui) qui sont : Notre-Dame de Paris, le palais du roi (le Palais Royal abrite aujourd'hui le Conseil constitutionnel. C'est de là que Louis-Philippe, en 1830, partira pour l'Hôtel de ville où il sera proclamé roi) , le jardin des Tuileries, le palais du Luxembourg (prison sous la Révolution, il reçut, avant la guillotine, Danton, Fabre d'Eglantine, Camille Desmoulins. Il abrite ensuite le Directoire, le Consulat et est l'actuel siège du Sénat) et son jardin, les Invalides avec le jardin (dont le dôme reçut en 1840 les cendres de Napoléon) ; le cimetière du Père Lachaise. Là, nous nous retrouvons entre "pays". En effet rappelons que François d'Aix dit le Père La Chaize est originaire du Château d'Aix⁴ à Saint-Martin-la-Sauveté. Confesseur de Louis XIV, il était jésuite. Les Jésuites achetèrent en 1626 une propriété de campagne pour en faire une maison de repos de l'ordre. Le Père La Chaize y vint souvent et contribua à la reconstruction des bâtiments en 1682. Son nom reste attaché au lieu. En 1763 les Jésuites sont expulsés. La ville de Paris acquiert la propriété en 1803 et la transforme en cimetière.

¹ Document aimablement transmis par M. Paul Verdier de Marcilly-le-Châtel.

² Prénom masculin courant à l'époque. On rencontre aussi Annet.

³ Même source ; contrat de mariage.

⁴ Château d'Aix : agréable manoir du 16ème siècle dont nous déplorons la démolition le 9 mars 1979, après un incendie en 1971.

de ma mare men j'ai vue les deux globe du monde Course et le trubinal du comme es marriches de france ai vue l'éle in une le calistet d'istoires naturel j'ai vue le cachentet le cache alaux j'ai rue le chateaux Vai vue la stalai in lucentour et le jardein de t'ai vue la chapelle et la tamb de luie 16 roy de f. et la tombe de son éspouse raine de france juin me les einvalide et la chapet des involide j'ai voue le sunsét J'ai vue la piere qui et tombén du ciele j'ai vue le simmetier du pair de becs

Feuille manuscrite de Marc Moy relatant les souvenirs de son voyage à Paris en 1830

Le 3 mai 1830

Souvenir d'un voyage à Paris en 1830

de Mr Marc Moy

J'ai vue la bibelyothèque [bibliothèque] royale

J'ai vue les deux globe du monde

J'ai vue la bourse et le tribunal de commerce

J'ai vue le cabinet des figure et la famille royale et les marrechos [maréchaux] de France.

J'ai vue la catédrale ou l'église de notre dame

J'ai vue le jardin des plante

J'ai vue la jirafle [girafe]

J'ai vue l'éléfant

J'ai vue la pier [pierre] qui et tombé du siel [ciel]

J'ai vue le cabinet d'istoires naturelle

J'ai vue le cachealaux [cachalot]

J'ai vue la balène

J'ai vue le palé [palais] du roy

J'ai vue le jartein [jardin] des tuilleries

J'ai vue la gallerie ver et doda [?]

J'ai vue le chateaut daux [château d'eau]

J'ai vue la gallerie des tablaus

J'ai vue le palai du lucenbour [du Luxembourg] et le jardeind

J'ai vue la chapelle et la tombe de luie [Louis] 16 roy de france

et la tombe de son épouse raine [reine] de France

J'ai vue les einvalide [Invalides] et la chapelle des einvalide

J'ai vue le muséy [musée]

J'ai vue les ars [arts] et métier

J'ai vue la piere qui et tombé du ciele

J'ai vue le simmetier [cimetière] du pair [père] la chaise

La Révolution est loin, la monarchie est rétablie ; Marc Moy se rend sur les tombes de Louis XVI et Marie-Antoinette. Il visite également les Arts et Métiers. Créé sous la Convention en 1794 par l'abbé Grégoire, le conservatoire national des Arts et Métiers est au départ *un dépôt des machines, modèles, outils, dessins, descriptions et livres dans tous les genres d'arts et métiers*. Il comportera par la suite des structures pédagogiques et se donnera les moyens d'un enseignement supérieur (encore en place de nos jours).

Quelle est cette "pierre qui est tombée du ciel" et qui a tant impressionné Marc Moy au point qu'il la note deux fois ? Un météorite bien sûr ; sans doute provenant de la chute de météorites extrêmement spectaculaire, en plein jour, le 26 avril 1803 à l'Aigle (Orne). *Etoile filante* aperçue de Caen, d'Alençon, elle fut suivie d'une explosion avec des détonations pareilles au bruit du canon, dans un nuage noir isolé apparu dans le ciel livide. Un grand nombre de pierres a été trouvé sur une longueur de douze kilomètres. Les pierres avaient toutes une masse inférieure à dix kilogrammes ; il en a été ramassé encore fumantes.

Bien qu'éparpillés sur le document, il faut regrouper le Jardin des plantes, le cabinet d'histoire naturelle et les animaux : girafe, éléphant, cachalot et baleine. Créé en mai 1635 par les médecins, le jardin royal des plantes est un jardin des plantes médicinales et s'ouvre au public en 1640. Dans le même temps un enseignement y est dispensé : chimie, botanique et anatomie, le tout en français et non pas en latin, d'où l'hostilité permanente de la Faculté. En 1718 le mot "médicales" disparaît de son nom et en 1729 l'ancien "droguier" devient le cabinet d'histoire naturelle qu'a visité Marc Moy. En 1739 Georges Buffon devient Intendant du Jardin des plantes et ce pour cinquante ans ! Il en fera un des phares scientifiques de l'Europe. Son Histoire naturelle (36 gros volumes in-quarto parus de 1749 à 1788) contribue à la gloire du Jardin des plantes. De 1771 à 1787, Buffon effectue de grands travaux et en double la superficie. Un décret de la Convention de 1793 réorganise le Jardin des plantes et le Cabinet d'histoire naturelle qui prennent le nom de Muséum d'histoire naturelle. Etienne Geoffroy de Saint-Hilaire, que nous retrouverons plus loin, prend en charge la chaire de zoologie.

Et les animaux dans tout ça ? La ménagerie du Muséum naît en novembre 1793 d'une bien curieuse manière. A cette date, la ville de Paris prit la décision d'interdire les spectacles d'animaux dans les rues. Les bêtes confisquées en forment alors les premiers pensionnaires (soignés par leurs propriétaires !). Aussitôt la ménagerie connaît un grand succès ; nous allons parler plus loin d'un de ses plus célèbres hôtes. L'éléphant qu'a vu Marc Moy est sûrement l'un des deux éléphants Hans et Parqui du Stathouder Guillaume V (l'un des deux chariots utilisé pour leur transport à Paris fut déposé au Conservatoire des arts et métiers par le ministre de l'Intérieur).

Notre Forézien a également vu la "jirafle"; une bien extraordinaire histoire que celle de cette girafe. Les anciens naturalistes l'auraient appelée *caméléopard* né du croisement supposé d'un léopard et d'une chamelle! Tout commence à la fin de l'année 1826 lorsque le pacha Mohamed Ali⁵, vice-roi d'Egypte, reçut de ses officiers deux girafeaux femelles capturés lors d'une chasse au Soudan (conquis par le pacha en septembre 1820). Aussitôt les deux consuls de France et d'Angleterre s'empressèrent d'intervenir auprès du pacha pour obtenir en cadeau à leur souverain les animaux. Mohamed Ali attribua alors une girafe à la France et l'autre à l'Angleterre, laissant le choix des animaux aux deux consuls. Ceux-ci s'en remirent au tirage au

l'oppresseur impitoyable du paysan, ils reconnaissent en lui l'initiateur du réveil national et le précurseur de la renaissance arabe (*Le petit Robert*).

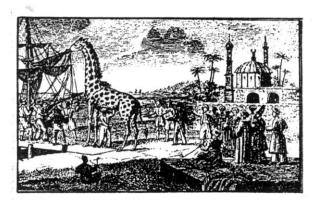
⁵ Mohamed Ai, Méhémet Ali (1769-1849) fut vice-roi d'Egypte de 1805-1849, fondateur de la dynastie qui règne en Egypte jusqu'en 1952. Il fut également le fondateur de l'Egypte moderne. Il nationalisa en 1814 toutes les terres cultivables, améliora le système d'irrigation et introduisit de nouvelles cultures. Il développa le réseau routier et fit construire des usines, transforma l'enseignement et envoya des étudiants en Europe, faisant appel à des techniciens occidentaux. Si les Egyptiens le considèrent comme

sort qui favorisa la France, Charles X se voyant octroyer la plus grande et la plus vigoureuse des deux bêtes. L'aventure extraordinaire commence.

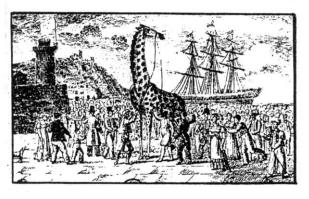
Le consul général de France, Drovetti, ne néglige rien, pour l'arrivée à bon port, à Marseille, du rarissime animal. Une escorte princière fut composée : le saïs - chef palefrenier du consulat de France - dirigeait l'expédition, assisté de trois domestiques soudanais accompagnés de trois vaches nourricières, leur lait constituant la base du régime de la girafe et enfin deux antilopes d'une espèce rare pour la collection d'animaux du roi.

Pour le voyage jusqu'à Marseille Drovetti passe un contrat avec le capitaine du brigantin (navire à voile, à deux mâts) *I Due Fratelli ("les Deux Frères")* qui assurait la liaison régulière Alexandrie-Livourne (ville d'Italie, en Toscane), faisant pour l'occasion un crochet par Marseille. Les cales du bateau, trop basses (la girafe, femelle de deux ans, était haute d'environ quatre mètres), furent aménagées pour la circonstance. Pour que la girafe pût se tenir sans ennui, on ouvrit un panneau dans le pont dont les bords furent garnis de paille pour protéger le cou de l'animal qui passait sa tête par l'ouverture ainsi créée (la mer pouvait être agitée !) le tout était surmonté d'une grosse bâche pour abriter du soleil et des intempéries.

Gravures de l'époque évoquant :



L'embarquement de la girafe à Alexandrie



et son arrivée dans le port de Marseille

Le voyage se passa sans encombre et le navire accosta à Marseille le 23 octobre 1826. Aussitôt des correspondances s'établirent entre Marseille et Paris (ministère des Affaires étrangères, de l'Intérieur, autorités locales et bien sûr savants du Muséum d'histoire naturelle) pour en arriver à la décision de retarder le transfert de l'animal à Paris au printemps, au vu de l'hiver tout proche. La garde en fut confié au préfet, le comte Christophe de Villeneuve-Bargemon, qui fit construire dans la cour de la préfecture un vaste hangar en planches capitonné de paillassons et bien exposé au midi. Pendant tout l'hiver la girafe occupa le haut de la scène à Marseille, sujet de toutes les conversations et des journaux locaux, le préfet organisant des réceptions dont le clou était une visite à la girafe à la lueur des flambeaux (spectacle grandiose pour l'époque). Aux beaux jours le préfet eut l'idée de promener sa protégée (sa "pupille" comme il disait affectueusement). Lors de sa première sortie, le premier cheval qui aperçut l'étrange animal se cabra et s'emballa. A part cet incident, tout se déroula normalement, la girafe n'étant nullement gênée par l'agitation de la ville et la foule des curieux. Devant la réussite de la première tentative, l'habitude fut prise tous les jours dans un ordre immuable : en tête un peloton de gendarmes à cheval, sabre au claire, dégageant le passage (obligeant les conducteurs à garer leurs équipages) ; puis, à une certaine distance, les vaches nourricières. Rassurée par leur présence familière venait ensuite la reine de la fête portant un collier de cuir d'où partaient six longes tenues par ses gardiens soudanais et des employés de la préfecture (sans doute bien fiers de leur rôle). Enfin sur les flancs et en arrière-garde les gendarmes à pied contenaient la foule. Quel cérémonial et quelle fête pour la population qui accourait de toute la région pour la circonstance.

Au grand regret du préfet, il fallut songer à la deuxième étape du voyage, Paris réclamant le prestigieux animal. Mais comment s'y prendre ? Une nouvelle navigation pénible ? Un transport dans un véhicule sur les routes cahoteuses de l'époque ? Hors de question. Tout simplement à pied ou plutôt à patte, par ses propres moyens.

Le Muséum d'histoire naturelle de Paris envoya l'un de ses plus illustres professeurs : Geoffroy de Saint-Hilaire, membre de l'Académie des sciences, pour diriger l'expédition. Toute une organisation méticuleuse fut mise en place le long du trajet : les préfectures des départements traversés devaient assurer, sur l'itinéraire, le logement de l'animal et de sa suite et organiser les brigades de gendarmerie de l'escorte. Avant le départ on fit confectionner pour la girafe un vêtement imperméable se boutonnant par devant avec un capuchon pour protéger la tête et le cou. Villeneuve-Bargemon y fit peindre d'un côté les armes du pacha d'Egypte et de l'autre celles du roi de France, atténuant ainsi le grotesque de la chose!

Le 20 mai 1827, le cortège conduit par le naturaliste Geoffroy de Saint-Hilaire s'achemine vers Paris. Remontant le long du Rhône, à la moyenne de 27 kilomètres par jour, la girafe arrive à Lyon le 6 juin pour un repos de cinq jours. Le voyage fut émaillé d'une multitude d'incidents. Plus on s'approchait de Paris, plus la foule était dense sur son passage et plus l'animal devenait célèbre (à tel point que des voyages furent organisés de Paris pour conduire les impatients au devant de son passage). Plusieurs auberges, boutiques et autres relais adoptèrent l'enseigne *A la girafe*, jalonnant ainsi son itinéraire plusieurs années après.

Enfin le 30 juin, à 5 heures du soir, la girafe arrive au Jardin des plantes sous la conduite de Geoffroy de Saint-Hilaire fourbu mais ravi d'avoir traversé toute la ville à pied avec sa protégée. Le roi Charles X et les princes brûlent d'impatience d'aller la voir mais ils doivent attendre : madame la Dauphine ayant décrété que la dignité royale exige que la girafe aille voir le roi et non le roi la girafe. Comme à la parade elle arrive le lundi suivant 9 juillet à Saint-Cloud accompagnée de son escorte ordinaire augmentée de tous les professeurs du Muséum, les dignitaires de l'université ; la garnison de Paris jalonnant le parcours avec en tête du cortège des généraux. L'audience royale dura une heure, calvaire pour le savant Geoffroy de Saint-Hilaire souffrant atrocement d'une rétention d'urine, conséquence des fatigues du voyage, et devant répondre à toutes les questions de sa Majesté. La girafe a mangé des pétales de rose dans la main royale et la duchesse de Berry lui a passé au cou une guirlande de fleurs.

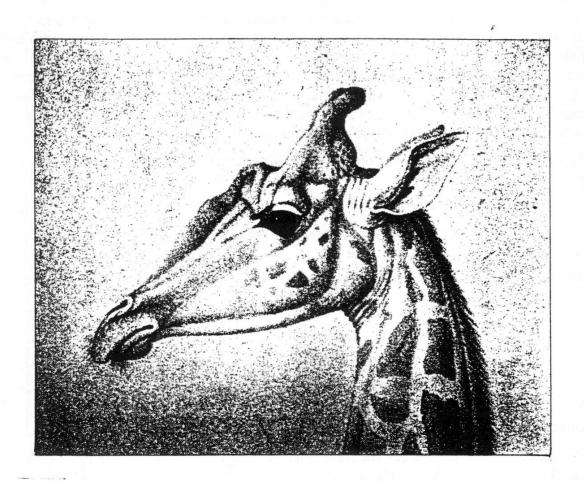
Abandonnant son logement provisoire au mois d'octobre, la girafe est transférée dans la grande rotonde du Jardin des plantes luxueusement aménagée pour l'occasion : doubles portes, plancher spécial, tapisseries en paillassons coloriés et installation d'un chauffage perfectionné. Tous les jours, tant qu'il fera beau, elle en sortira à heure fixe pour une promenade dans le Jardin des plantes. La gloire est là ; 600 000 visiteurs vont défiler devant elle dans les six derniers mois de l'année 1827. Les administrateurs du Jardin ont édité des billets d'entrée spéciaux "pour voir la girafe" ; évitant ainsi la bousculade et amortissant les frais engagés (6 569 francs pour la rotonde).

La popularité de la girafe devient immense et son image se répand partout : sur le papier peint des tapisseries, sur les bonbonnières et tabatières, sur les services de table de Limoges et de Gien, sur les fers à repasser, sur les pendules, sur de nombreux produits de consommation... Elle gagne la mode avec ses coiffures "à la girafe" (d'une belle hauteur sans doute !), ses couleurs (ventre de girafe, girafe amoureuse, girafe exil,...) et même la grippe de l'hiver 1827 qui devient "grippe à la girafe". Les chansonniers et la musique ne pouvaient que s'emparer du phénomène et de nombreuses chansons virent le jour sur le thème de la girafe.

Les caricaturistes et la politique emboîtent le pas. Ainsi une caricature représentait le roi en girafe tenu en laisse par un enfant de choeur. Une médaille fut même frappée à l'effigie de la girafe avec la légende *Rien n'est changé en France, il n'y a qu'une bête de plus* parodiant le commentaire attribué à Charles X lors de son retour en France en 1814. La bouffonnerie va même jusqu'à proposer un modèle de lampadaire pour l'éclairage au gaz de la place de la Bourse, sous la forme d'une girafe en fonte tenant une lanterne dans sa gueule (doit-on regretter que le projet ne fut pas retenu ?).

Quel succès et quel engouement ! Cette popularité va pourtant décliner peu à peu, si bien qu'en 1830, année de la visite de Marc Moy à la girafe, Balzac prit son cas comme exemple de la fragilité des réputations.

La girafe, seul animal de son espèce au Jardin des Plantes, n'eut pas de progéniture. Elle mourut au début de 1845. Témoin de sa gloire passée, sa dépouille fut conservée au Muséum jusqu'en 1931. Cette année-là notre girafe fit à nouveau parler d'elle. En effet le conservateur du musée Lafaille (naturaliste rochelais dont le cabinet de curiosités est à l'origine de ce musée) réussit à la faire déplacer jusqu'à la Rochelle. Montée sur un corps de bois sculpté, l'illustre dépouille est présenté au public et vous pourrez dire, après une incursion à la Rochelle : "J'ai vu la girafe". Ironie du sort : lors d'un voyage en France pendant l'été 1950 le roi Farouk (roi de 1936 à 1952) fit étape à la Rochelle et visita par hasard le musée où lui fut présentée la girafe souvenir des anciennes relations entre l'Egypte et la France.



Tête de la girafe peinte par le peintre Paul Huet (1804-1869)

Avant d'abandonner la girafe parlons de sa "soeur" qui avait été expédiée en même temps au roi d'Angleterre, Georges V. Plus fragile, elle mourut aussitôt débarquée. Mais, après 1830, elle a été remplacée par un couple de ces animaux. Notre girafe dut-elle sa longue (et célèbre) vie à l'amulette portée à son cou (un parchemin portant des versets du Coran) la protégeant des maladie et du mauvais sort ? L'engouement pour les girafes persista en Europe. Ainsi, en Autriche, en 1852, dans la ménagerie de l'empereur à Schönbrunn, dans une écurie spécialement aménagée pour qu'y soit maintenue nuit et jour une température de 17 degrés, naguit la première girafe en captivité dans un zoo d'Europe.

**

Notre Forézien dut prendre goût à l'aventure parisienne. Les mêmes papiers de famille conservent son "passeport de l'intérieur" fait à Boën le 7 avril 1846 (voir ci-contre). Dès les premières années du XIX^e siècle le nombre de colporteurs qui parcouraient les campagnes françaises commençait à inquiéter les représentants du pouvoir, trouvant toujours suspect les nomades. Sous l'Empire, puis sous la Restauration, les rapports de police signalent leur présence dans les départements qu'ils visitent. En 1815 Decazes, ministre de la Police, attire sur eux l'attention des préfets. Les petits marchands ambulants et, plus généralement, toute personne se déplaçant à l'intérieur du territoire français, devaient avoir sur eux un passeport qui leur servait de carte d'identité. Ce passeport était rédigé comme un véritable ordre de mission, en belle écriture administrative. Délivré par Rivière-Fay, maire de Boën (du 21 février 1828 au 18 avril 1846)⁶ et contresigné par Egroizard, maire de Marcoux, ce grand document (27 cm X 35, 5 cm), valable pour un an, nous apprend que Marc Moy, cultivateur âgé de 56 ans, natif de Marcoux, veut se rendre de Boën à Paris. Il sera accompagné de sa femme, ce qui était sans doute rare chez les agriculteurs à l'époque. De grand front encadré de cheveux et sourcils châtain brun, avec des yeux bleus, Marc Moy a le nez long et pointu, une barbe ordinaire, un menton rond à la barbe grisonnante. Mesurant 1 m 63, il a le visage long et coloré - par le travail au grand air dans les côtes du Forez - et une légère cicatrice au menton. Ce passeport, véritable carte d'identité, signé par son porteur coûtait deux francs. A noter que, sur ce document, le département de la Loire a pour préfecture Montbrison. Rappelons en effet qu'elle a été transférée à Saint-Etienne le premier janvier 1856.

Qu'a vu ou revu Marc Moy en 1846 ? Sûrement pas notre girafe morte un an auparavant.

Pierre-Michel THERRAT

Sources: archives familiales.

Bibliographie : G. de Bertier de Sauvigny, l'année de la Girafe, HISTORIA, numéro 150, de mai 1959, p. 466 à 472.

⁶ Jean-Paul Gourgouillon, Les vingt siècles de Boën, p. 102.



Passeport à l'intérieur de Marc Moy du 7 avril 1846 taille réelle : 27 cm X 35,5 cm)

Une commune disparue:

LA MONTAGNE-EN-LAVIEU

Histoire

Dans le sillage de la révolution de 1789, de nombreux bouleversements administratifs secouent le Forez. Des villes et villages changent de noms : par exemple Saint-Etienne devient Armeville, Saint-Marcellin-en-Forez se transforme en Marcellin-Donjon-la-Plaine. De nouvelles communes voient le jour dans notre canton telles que la Rivière-en-Lavieu, sur la rive gauche de la Curraize, et la Montagne-en-Lavieu.

La Montagne-en-Lavieu comprenait les hameaux de Bissieux, Urzange, Rémondan, Chantereine, la Prénarde, Montagneux, le Verdier, le Mazet, le Crozet, Veau, le Bouchet, la Bise, la Rivoire, le Soleillant, la Goutte, le Rousset. Au recensement de 1806, la commune comptait 979 habitants.

La date exacte de la création de la commune de la Montagne-en-Lavieu n'est pas connue. Les registres d'état civil commencent le 7 octobre de l'an 6 (1797). Pour cette année-là, il n'existe que deux actes de naissance datés du 7 octobre et du 8 novembre 1797.

D'après la mémoire locale, la mairie de la Montagne-en-Lavieu se trouvait au hameau de Chantereine dans l'ancienne maison Vacheron. Sur la porte de la grange est gravée la date de 1766. Sur aucun des actes de l'état civil n'est mentionné le lieu de la maison communale. En revanche, les témoins cités dans les actes civils sont très souvent des habitants de Chantereine.

La commune de la Montagne-en-Lavieu a été supprimée par ordonnance royale du 6 janvier 1826. Le 19 mars de la même année, son territoire fut rattaché à celui de la commune de Saint-Jean-Soleymieux à l'exception des hameaux de la Goutte, le Rousset le Soleillant et Rivoire qui furent réunis à Margerie-Chantagret.

A propos de ce rattachement, M. l'abbé Faure nous rapporte une scène assez amusante :

... Dans une petite salle réservée, tout était prêt sur une table couverte d'une nappe bien blanche. Le maire de la Montagne-en-Lavieu y court, midi sonnant, au sortir de la messe. Le maire de Saint-Jean reçoit son invité, de chaudes étreintes plein les mains, de joie plein le regard. Jusqu'au dessert il n'y eut que bons propos pour réjouir le coeur. Ce n'est qu'à ce moment et lorsque les vins vieux arrivent sur la table, qu'on entame les affaires sérieuses. Ce fut alors qu'en homme avisé le maire de Saint-Jean commença à développer ses projets longtemps caressés de mariage entre sa commune et celle de la Montagne-en-Ladvieu. Il n'eut pas à faire de grands efforts d'intelligence pour trouver des arguments vainqueurs ; il y en a toujours au fond d'une bonne bouteille ; et, si cette bonne bouteille est entourée de quelques gracieuses compagnes, les arguments sont alors irrésistibles. Cette délicieuse soirée se termina par une fraternelle accolade, et chacun d'eux s'en retourna chez lui ; le maire de la Montagne-en-Ladvieu, avec un visage où la joie en son lustre attirait les regards, et le vin en rubis brillait de toute part, et le maire de Saint-Jean avec la commune de la Montagne-en-Ladvieu dans sa poche.

Cadastre de la Montagne-en-Lavieu

Le cadastre a été terminé sur le terrain en 1813. Entre parenthèses nous indiquons les sections actuelles, attribuées en 1826, lors de la disparition de la Montagne-en-Lavieu, à Saint-Jean-Soleymieux et à Margerie-Chantagret. Actuellement les feuilles de ce cadastre sont la propriété respective des deux communes.

Section F (B) de Remondan (mairie de St-Jean-Soleymieux) :

- Bissieux
- Urzange (la moitié du hameau)
- Remondan

Section G (C) du Verdier (en 2 feuilles) (mairie de St-Jean-Soleymieux) :

1ère feuille :

- Chatereine (la moitié du hameau)
- La Prenarde
- Montagneux
- Le Verdier
- Le Mazet

2ème feuille :

- Le Crozet
- Veau
- Le Bouchet
- Urzange (l'autre moitié)

Section H (D) de Chatereine (en 2 feuilles) (mairie de St-Jean-Soleymieux) :

1ère feuille:

• La Bise

2ème feuille:

Chatereine

Section D du Rousset (section rattachée à la commune de Margerie-Chantagret)

(mairie de Margerie-Chantagret) :

- Rivoire
- Le Soleillant
- La Goutte
- Le Rousset

Sécession religieuse

Outre le fait d'être ballotté d'une commune à l'autre, les habitants de Bissieux, Remondan, Rivoire, Soleillant, la Goutte, le Rousset ont été menacé du même traitement en ce qui concerne le culte. Mais, là, c'était toucher une corde sensible.

En bon terriens, avec leurs pieds solidement ancrés dans le sol et leur coeur accroché profondément à la terre de leurs ancêtres, ils n'allaient pas accepter de pratiquer leur religion loin des cendres de leurs pères. Aussi la délimitation de la nouvelle paroisse de St-Jean-Soleymieux, en 1821, soulève de nombreuses protestations. Les habitants des hameaux de la Goutte, du Rousset, Bissieux, Reymondan, Rivoire et Soleillant, formant la partie d'en bas de la Montagne-en-Lavieu, rédigent une pétition le 15 mai 1821. MM. Claude Chalancon, L. Chalancon, Réal, Mondon, Salle, Vial, Rolle, Chassagneux, Levet, Ardaillon la présentent au préfet :

... Les habitants dont il est fait mention dans l'acte notarié ci-joint, tous propriétaires cultivateurs... ont l'honneur de vous exposer que de toute ancienneté et de temps immémorial la paroisse connue sous le nom de Saint-Jean-Soleymieu a eu pour mère église celle de Soleymieu...

D'après cette pétition, l'église de St-Jean-Soleymieux n'a jamais été considéré que comme une chapelle et l'on y baptise seulement depuis deux siècles. Après la Révolution, la paroisse de Soleymieux fut divisée en trois communes : Soleymieux, Saint-Jean-Soleymieux et la Montagne-en-Lavieu. Les hameaux susnommés dépendaient toujours, spirituellement, du curé de Soleymieux.

Apparemment le rattachement s'effectua brutalement :

... Le curé desservant cette nouvelle paroisse a déjà voulu forcer les habitants de ces hameaux à le reconnaître pour leur pasteur et leur a défendu publiquement de se faire enterrer et de recevoir aucun sacrement dans l'église de Soleymieu. Ce sacrifice serait trop grand pour eux pour y consentir si facilement...

Cette intolérance entraînera, pour les plus réfractaires, un refus net de se rendre à Saint-Jean-Soleymieux, pour leurs devoirs religieux. On note, pour cette période, l'absence de déclarations, dans les registres paroissiaux, des habitants de ces hameaux.

Les arguments ne manquent pas :

...Ils tiennent à leurs anciennes habitudes ; ils sont attachés aux cendres de leurs pères, de leurs femmes et de leurs enfants qui reposent dans le cimetière de Soleymieu ; ils veulent avoir, comme d'habitude, la consolation de prier sur leurs tombes et ils ne consentiront jamais à s'en séparer ; la contrainte ne saurait étouffer un sentiment si pieux...

La situation géographique des hameaux, l'éloignement, l'absence de chemins sont autant de raisons pour continuer à fréquenter l'église de Soleymieux.

...Ils sont très éloignés du bourg de Saint-Jean et ne peuvent y arriver que par des chemins très difficiles, surtout dans les hivers si rigoureux sur nos montagnes. Plusieurs même de ces hameaux n'ont aucun chemin frayé pour y arriver, ce qui rendrait le transport des morts et des nouveau-nés presque impossible pendant l'hiver, au lieu qu'ils sont rapprochés de Soleymieu. Un chemin facile frayé au bas d'une colline le rend accessible dans tous les temps.

Cette demande si touchante trouva une réponse favorable pour quatre de ces hameaux. En 1867, la commune de Margerie-Chantagret est érigée en paroisse. Les habitants de Soleillant, la Goutte, Rivoire, du Rousset, admis en 1824 dans cette commune, conserveront leurs exercices religieux à Soleymieux. Les hameaux de Bissieux et Remondan appartenant à la commune de Saint-Jean-Soleymieux resteront dans la paroisse de Saint-Jean-Soleymieux.

Tentative de sécession administrative

Acceptant très mal leur rattachement à la nouvelle commune de Margerie-Chantagret, à la fin du XIX^e siècle, les habitants de Rivoire, de la Goutte, du Rousset et du Soleillant adressent une pétition au sous-préfet de Montbrison pour obtenir leur rattachement à la commune de Soleymieux. Ces hameaux font partie de la paroisse de Soleymieux depuis des temps immémoriaux et les inconvénients sont nombreux d'appartenir à une commune pour le civil et à une autre pour les devoirs religieux.

...Placé dans une pareille situation, on ne se trouve être chez soi pour ainsi dire nulle part. Y a-t-il un acte de naissance, de décès ou de mariage à faire constater qu'il faut se transporter dans deux endroits différents et assez éloignés ; de la perte de temps, frais de voyages et désagréments de tous genres ...

...La commune de Margerie telle qu'elle existe forme une bande de sept à huit kilomètres, sur deux kilomètres et demi environ de large. A l'extrémité est se trouve Margerie, chef-lieu de la commune, et à l'extrémité ouest sont les villages de Rivoire, du Soleillant, du Rousset et de la Goutte...

...Nos relations journalières sont toutes à Soleymieux ; nos enfants sont à l'école de Soleymieux ; nos devoirs religieux doivent être accomplis à Soleymieux et la distance pour aller à Soleymieux est inférieure de plus de moitié à celle qu'il faut parcourir pour aller à Margerie...

Les habitants de ces hameaux contestent aussi le fait d'avoir érigé la commune de Margerie en paroisse. Les motifs qui ont poussé les habitants du bourg de Margerie à demander un curé, sont strictement personnels. Ils n'ont pas pris en compte les intérêts des autres hameaux, ni les dépenses nombreuses occasionnées par cette création.

...Autant de charges qui se prendront sur la commune tout entière et auxquelles ils sont forcés de contribuer sans profit aucun.

Mais là, la demande s'opposera à un refus net. Ces hameaux dépendent encore aujourd'hui de Margerie-Chantagret pour le civil et de Soleymieux pour le religieux.

Depuis ces agitations presque bicentenaires, la paix semble revenue dans cette paisible campagne. Mais ne vous y fiez pas, les habitants de ces hameaux sont toujours chatouilleux sur le sujet.

Mireille BUSSEUIL

Sources

- Archives municipales de Saint-Jean-Soleymieux et de Margerie-Chantagret.
- Registres d'état civil de Saint-Jean-Soleymieux et de Margerie-Chantagret.
- Cadastre de 1813 de la Montagne-en-Lavieu (mairies de Saint-Jean-Soleymieux et de Margerie-Chantagret.

Bibliographie

- Abbé Grimaud, Etude sur Saint-Jean-Soleymieux.
- Abbé Faure, Sainte-Anne-Soleymieu et Saint-Jean-de-Soleymieu.

Rivalité et tensions dans la noblesse forézienne pendant les élections aux états généraux de 1789 :

Le bailli et le lieutenant général

La période qui a précédé la révolution de 1789 a été vécue de façon très contradictoire et parfois conflictuelle par les membres de la noblesse forézienne. A travers l'opposition du marquis de Rostaing, bailli de Forez, et de Durand-Antoine de Meaux qui était, au bailliage, son lieutenant général, se marquent les contradictions et les hésitations des membres du second ordre. Ils sont, certes vaguement inquiets d'une situation grosse de bouleversements mais, parfois gagnés aux idées nouvelles, ils sont tentés par le nouveau jeu électoral qui s'offre à eux. En quoi l'affrontement - feutré - des deux plus hauts responsables du bailliage est-il représentatif des tensions qui existent au sein de la noblesse en 1789 ? La situation n'était-elle pas plus complexe qu'on ne le dit parfois ?

Montbrison, le bailli et le lieutenant général

La situation de Montbrison était particulière : elle était l'ancienne capitale des comtes de Forez et restait le chef-lieu d'un bailliage, circonscription qui était à la fois administrative, militaire et judiciaire. Mais le Forez était englobé dans la généralité de Lyon (provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais). Montbrison n'avait qu'un subdélégué de l'intendant. Sa population s'était maintenue autour de 5 000 habitants ; ce n'était guère plus que Roanne et désormais moins que Saint-Etienne qui, pourtant, n'avait pas encore été touchée par le grand essor que provoquera bientôt la révolution industrielle...

Montbrison était une ville d'hommes de loi : les officiers du bailliage avaient, dans tous les domaines, un rôle dominant¹. Montbrison était aussi une ville de couvents et de collèges, habitée l'hiver par de nombreuses familles aristocratiques qui avaient château ou maison à la campagne. Cette aristocratie locale, mêlée étroitement aux familles des magistrats, des avocats et des procureurs, constituait une élite intellectuelle et politique qui va jouer un rôle capital en 1789. Elle est cultivée et donc gagnée par les idées des "Lumières" ; elle est attachée à l'Ancien Régime et au "service du roi" : d'où ces tensions et ces contradictions qui affleurent à la faveur des événements et qui servent aussi de révélateurs à bien des rivalités personnelles...

Mais, présentons les hommes : à la tête du bailliage se trouvait, nous l'avons dit, le bailli : la charge remontait au Moyen Age ; dès l'époque des comtes de Forez, les baillis s'étaient réservé les attributions militaires², laissant la charge de la justice au lieutenant général. Les d'Urfé avaient exercé la charge de bailli de 1535 à 1724. Le marquis de Rostaing était bailli depuis 1772³. L'ancienneté et

¹ Les travaux de Nicole Dockès, Josette Garnier et Séverine Lemaître ont montré l'influence politique et la puissance économique de cette catégorie sociale. Bibliographie : Dockès (Nicole) : *Offices et justice en Forez du XVII*^e siècle, thèse de doctorat d'histoire du droit, Lyon, ronéotypée, 1971, 2 vol. (Bibliothèque de la Diana) ; Garnier (Josette) : *Bourgeoisie et propriété immobilière en Forez au XVIII*^e et XVIII^e siècles, Saint-Etienne, Centre d'Etudes Foréziennes, 1981 ; Lemaître (Severine) : *Les officiers au bailliage de Montbrison au XVIII*^e siècle, mémoire de maîtrise, 1990.

² Comme celle de gouverneur de province, cette charge était devenue largement honorifique : mais la réunion des états généraux - que le bailli avait la charge de préparer - va lui redonner de l'importance politique.

³ Dockès, op. cit., t. I, p. 83.

l'illustration de sa famille - d'origine chevaleresque - ainsi que sa participation à l'épopée des Insurgents américains lui donnaient un prestige inégalé.

Durand-Antoine de Meaux était devenu, à l'âge de 31 ans, en 1759, le lieutenant général du bailliage de Montbrison dont il avait la présidence effective. La haute conscience qu'il avait de ses devoirs de magistrat, une charge exercée depuis trente ans, son attachement aux formes traditionnelles de la monarchie lui donnaient de l'autorité. On le respectait. Les deux hommes ne s'aimaient guère ; on croit deviner pourquoi : d'un côté, un aristocrate gagné aux idées nouvelles, un soldat qui avait couru l'aventure au-delà de l'océan ; de l'autre, un magistrat austère, consciencieux, attaché à la tradition et à l'Eglise...

Le marquis de Rostaing, bailli de Forez...

Grand bailli et sénéchal d'épée de Forez, le marquis Just de Rostaing⁴ occupait un poste prestigieux que les d'Urfé avaient autrefois tenu de père en fils. Le bailli avait surtout un rôle militaire et était toujours un gentilhomme d'épée. Il représentait l'autorité royale. Le marquis de Rostaing résidait à la fois à Montbrison où il avait une maison dans l'actuelle rue Puy-de-La-Bâtie et un château à Sasselange, sur la paroisse de Veauchette. Cet officier supérieur, âgé de 49 ans, était issu de l'une des plus illustres familles de la province ; il avait servi honorablement dans l'armée royale puis s'était illustré en combattant dans la guerre d'Amérique aux côtés de Lafayette et de Rochambeau. Il avait été grièvement blessé à la bataille de Yorktown qui donna la victoire finale aux "Insurgents" américains. Il avait alors été nommé maréchal de camp. Il était chevalier de Saint-Louis et aussi chevalier de Cincinnatus, titre qu'il ne manquait jamais d'indiquer⁵.

D'autres officiers foréziens, et non des moindres, avaient aussi participé à "l'aventure américaine" : le comte Joseph de Damas⁶, issu de l'une des plus illustres familles de la province ; Alexandre de Genevey de Pusignan⁷, Achille du Chastellet⁸, né à la Bâtie et héritier des Urfé et des La Rochefoucauld et le major de vaisseau Jean-Baptiste de Nompère de Champagny⁹. Comme tous ces officiers, Rostaing apparaissait comme l'un des "héros de la liberté américaine", ce qui expliquait le prestige personnel qui était le sien : les officiers du bailliage et la noblesse du Forez lui avait d'ailleurs fait fête lorsqu'il était parti vers le Nouveau Monde¹⁰.

... et président de l'assemblée du département

En 1787, le roi, conscient des "blocages" qui affectaient l'Ancien Régime politique et social, avait décidé la mise en place d'assemblées provinciales : ce qui correspondait à une volonté de décentralisation des pouvoirs et de participation plus grande des Français à la gestion de leurs affaires.

⁴ Latta (Claude): "Le marquis de Rostaing", *Bull. de la Diana*, tome XLV, n° 2, 1977, p. 105-113.

⁵ Ordre héréditaire américain fondé en 1783 en souvenir de la guerre d'Indépendance.

⁶ Né en 1758, le comte (puis duc) de Damas fit une grande carrière au service de ses rois : lieutenant en 1773, aide de camp de Rochambeau en Amérique, il était mestre de camp à l'époque de la Révolution. Emigré, il servit à l'armée des Princes puis de Condé. Lieutenant général et pair de France sous la Restauration. Pour cet officier, ainsi que ceux qui suivent, on se reportera à Bodinier (capitaine Gilbert) : Dictionnaire des officiers de l'armée royale qui ont combattu aux Etats-Unis pendant la guerre d'Indépendance, Vincennes, Service Historique de l'Armée de Terre (S.H.A.T.), 1983.

⁷ Né à Roanne en 1741, lieutenant au bataillon de Montbrison en 1757, lieutenant en 1769, capitaine en 1783, Alexandre de Genevey combattit avec le corps de Rochambeau. Pendant la Révolution, il émigra en Angleterre.

⁸ Né au château de la Bâtie d'Urfé en 1749, Achille du Chastellet, capitaine au régiment de Touraine, fut blessé à Yorktown. Il était mestre de camp en 1784. En 1789, il se déclara avec ardeur partisan des "idées nouvelles" et, après la fuite de Varennes, se pronça en faveur de l'abolition de la monarchie. Maréchal de camp, puis lieutenant général en 1792, blessé devant Courtrai en juin 1792. Candidat au poste de ministre de la Guerre, il fut écarté au profit de Beurnonville (février 1793). Démissionnaire de l'armée des Ardennes où il servait, il fut arrêté quelques jours plus tard (septembre 1793. Il s'empoisonna dans la prison de la Force (avril 1794) pour échapper à l'échafaud.

⁹ J.B. de Nompère de Champagny était major de vaisseau depuis 1786. Il avait participé à neuf campagnes navales et fut grièvement blessé pendant la guerre d'Amérique.

¹⁰ Fournier (Marguerite): *Montbrison, coeur du Forez*, Montbrison, 1968.

Les généralités furent divisées en départements qui eurent aussi leurs assemblées. Ces assemblées étaient composées pour moitié de représentants du tiers état (on avait donc procédé au doublement de celui-ci) et l'on y pratiquait le vote par tête : préfiguration de ce que les députés aux états généraux de 1789 allaient demander et obtenir.

La généralité de Lyon fut divisée en six départements. L'assemblée du département de Montbrison siégea dans la salle de la Diana, puis au couvent des Cordeliers, à Montbrison. Le marquis de Rostaing en fut nommé président et se distingua par sa compétence et par l'activité qu'il déploya¹¹. Antoine de Meaux ne fit pas partie de cette assemblée : première fracture, sans doute, entre les deux hommes.

Désormais à Montbrison, il y avait, d'une part le bailliage dont les officiers s'étaient opposés aux réformes et qui représentait les magistrats et, d'autre part, le département administré en partie par une assemblée où les trois ordres étaient représentés : on tentait d'y mettre en oeuvre des réformes concrètes et on y apprenait à administrer...

Il est vrai que Durand-Antoine de Meaux fut nommé membre de l'assemblée provinciale siégeant à Lyon¹², mais il ne dut pas vraiment apprécier d'y être nommé comme représentant du tiers état dont le nombre de députés avait été, là aussi, doublé. Les nobles nommés comme représentants du tiers état protestèrent et s'inquiétèrent d'une nomination qui semblait remettre en cause leur appartenance au second ordre¹³. On leur répondit qu'il n'en était rien : ils étaient nommés comme "propriétaires" (!)... En fait, il est vraisemblable que la présence de privilégiés au sein de la députation du tiers état de la province était destinée à réduire l'influence des députés issus du tiers état lui-même...

Durand-Antoine de Meaux et la "révolution aristocratique" à Montbrison

Durand-Antoine de Meaux était lieutenant général et président du bailliage. Après des études de droit à Paris et un "noviciat judiciaire" fait "au Parlement de Paris" 14, il avait succédé en 1759, alors qu'il n'avait que 31 ans, à son père, Etienne de Meaux, et à son grand-père maternel, Pierre Puy du Périer, dans cette charge qui le plaçait à la tête de la magistrature de la province. Il avait même tenu, de facto, le rôle de bailli lorsque la charge en avait été vacante¹⁵. Son arrière-petit-fils, le vicomte Camille de Meaux¹⁶ écrit :

Ainsi renfermé dans notre pays et dans l'accomplissement de ses austères devoirs, il avait montré sur cet étroit et modeste théâtre, l'antique intégrité de moeurs, la science solide et l'imposante gravité des grands magistrats¹⁷.

Antoine Delandine, député aux états généraux en 1789, parle de son côté du "vertueux de Meaux, ayant passé soixante ans de sa vie à rendre à ses concitoyens une impartiale justice"18.

¹¹ Latta (Claude): "Une expérience d'institution provinciale à la veille de la Révolution: l'assemblée du département de Montbrison (1787-1789)", Actes du colloque du festival d'Histoire de Montbrison, Du provincialisme au régionalisme XVIIIe-XIXe siècle, Montbrison, 1989, p. 273-292.

¹² Guique (G.) : Procès-verbaux des séances de l'assemblée provinciale de la généralité de Lyon, Trévoux, 1898.

¹³ Cf. la protestation d'André Boyer du Montcel à l'assemblée du département de Montbrison, séance du 8 octobre 1787.

¹⁴ Meaux (Vicomte de): Souvenirs sur la vie de mon grand-père, Roanne, imp. Souchier, 1934, p. 3.

¹⁵ La charge de bailli avait été vacante de 1734 à 1767. Durand-Antoine de Meaux l'avait donc tenue de 1759 à 1767. En 1767, un bailli fut nommé : François-Marie Peyrenc de Moras. Le marquis de Rostaing lui succéda en 1772. Cf. Dockès, op. cit., t. I., p. 83.

¹⁶ Camille de Meaux (1830-1907), député de la Loire, ministre de l'Agriculture, président de la Diana.

¹⁷ Ibid., p. 3.

¹⁸ Delandine (Antoine-François): Tableau des prisons de Lyon pour servir à l'histoire de la tyrannie, Lyon, chez Joseph Daval, 3e éd., 1797, p. 12-13.

Durand-Antoine de Meaux avait épousé Marie-Marguerite Baillard de Saint-Mérat, "chrétienne rigide comme l'étaient, surtout au fond de la province et dans les familles vouées à la magistrature, les vrais chrétiens de ce temps-là"¹⁹. Il incarnait bien les idées de ces parlementaires et de ces officiers qui étaient persuadés d'être les garants de la monarchie traditionnelle et chrétienne et les dépositaires des intérêts de la nation.

En 1788, la tension fut grande entre le roi et le parlement de Paris qui prétendait incarner la volonté nationale et protesta contre les tentatives de réforme fiscale du monarque. L'attitude des parlementaires était ambiguë : ils se présentaient comme les "pères de la nation" et les défenseurs des "libertés traditionnelles" mais souhaitaient aussi préserver leurs privilèges...

A Montbrison, la "révolution aristocratique" eut un écho important :

Pour forcer le Parlement de Paris, le roi avait tenu un "lit de justice", exilé en province deux parlementaires et fait arrêter deux des plus remuants d'entre eux. Par solidarité, les officiers du bailliage de Montbrison se réunirent, dès le 10 mai 1788, et protestèrent solennellement contre "le renversement des lois constitutives de la monarchie" : on rappelait ainsi la vieille doctrine des parlementaires qui affirmaient qu'ils constituaient un corps intermédiaire, antérieur à la mise en place de la monarchie "absolue" et garant des "libertés traditionnelles".

Le 31 mai, l'intendant de Lyon, Antoine-Jean Terray, vint à Montbrison pour réduire l'opposition des officiers du bailliage et leur imposer l'enregistrement, au niveau local, des décisions royales. Les officiers du bailliage se décidèrent pour une sorte de résistance passive. Antoine de Meaux, lieutenant général du bailliage, déclara à l'intendant :

Monsieur, la consternation et l'accablement dans lequel nous sommes plongés ne nous laissent des forces que pour vous déclarer que notre présence n'est que l'effet de notre soumission au roi.

Les officiers du bailliage se soumirent, certes, mais signèrent le procès-verbal de la séance en faisant précéder leur signature de la mention "par exprès commandement du roi". Autant dire : "nous ne signons que parce que le roi l'a ordonné mais nous sommes en désaccord avec ce qu'il ordonne". D'ailleurs, dès que l'intendant eut repris la route de Lyon, l'assemblée réitéra ses protestations. On fit, en outre, un accueil particulièrement chaleureux à un magistrat du parlement de Dijon, Fardel de Daix, qui avait été exilé à Montbrison et qui fut fêté comme un véritable héros²⁰.

La réaction d'Antoine de Meaux, comme celle de ses collègues montbrisonnais, est bien caractéristique de celle de beaucoup de parlementaires et d'officiers qui s'opposent aux tentatives de réforme du roi et prétendent le faire au nom de la défense des "libertés traditionnelles".

L'élection des députés aux états généraux

En mars 1789, les élections des députés du bailliage de Montbrison aux états généraux eurent lieu dans l'ancienne capitale des comtes de Forez.

- Les membres de la noblesse de Forez, réunis au couvent des Cordeliers (l'hôtel de ville actuel) élirent deux députés : un officier de marine, Jean-Baptiste de Nompère de Champagny et le comte de Grésolles.
- Les délégués du clergé, rassemblés dans la salle héraldique de la Diana, désignaient aussi deux députés. Deux curés de paroisse furent élus : Claude Goulard, curé de Roanne, et Gagnière, curé de Saint-Cyr-les-Vignes.
- Les délégués du tiers état se réunirent dans la chapelle des Pénitents et désignèrent pour les représenter à Versailles :

¹⁹ Vicomte de Meaux, Souvenirs..., op. cit., p. 2.

²⁰ Latta (Claude) : "La Révolution aristocratique à Montbrison en 1788", *Bulletin de la Diana*, tome L, n° 3, 1987, p. 161-172.

- Blaise Jamier, "bourgeois de Montbrison",
- Antoine-François Delandine, avocat à Néronde, écrivain, membre de l'Académie de Lyon,
- Jean-Louis Richard de Maisonneuve, de Bourg-Argental,
- Le marquis de Rostaing qui fut élu rien ne l'interdisait par le tiers état²¹ : signe de la popularité qui était celle du combattant de la guerre d'Amérique. Les membres de la noblesse forézienne manifestèrent d'ailleurs aussitôt leurs regrets d'avoir été devancés et déclarèrent qu'ils auraient également souhaité élire le marquis de Rostaing.

Ces élections eurent lieu dans un climat "d'union et de concorde" 22 entre les représentants des trois ordres : tous les témoignages le confirment. Pendant les délibérations de chaque ordre, les représentants des deux autres ordres envoient des délégations pour tenir leurs confrères au courant de leurs travaux, les informer de l'abandon qu'ils font de leurs privilèges et les assurer de leur attachement aux réformes qui se préparent...

L'autorité royale ne fut à aucun moment remise en cause et l'on était manifestement reconnaissant au roi d'ouvrir une ère nouvelle de la monarchie en convoquant les états généraux pour y faire de grandes réformes.

L'assemblée du tiers état avait été présidée par Durand-Antoine de Meaux : il s'était acquitté de cette fonction à la satisfaction générale et reçut les félicitations et les hommages reconnaissants des membres du tiers état pour la façon impartiale dont il avait dirigé les débats²³. Le lieutenant général répondit ainsi aux félicitations qui lui étaient ainsi adressées :

Messieurs, je suis pénétré de sensibilité et de reconnaissance de toutes les marques de bonté que me donne l'assemblée. Je ne pouvais recevoir une récompense plus chère à mon coeur des soins que j'ai pris de vous plaire dans le cours de ma <u>présidence</u>²⁴, que les sentiments d'estime et d'amitié que vous me réitérez en ce jour.²⁵

"L'ouvrage de l'intrigue et de la cabale"

Mais, dès le 27 mars, le lendemain de la clôture de l'assemblée des trois ordres de la province de Forez, Durand-Antoine de Meaux écrit au garde des Sceaux, à l'insu du marquis de Rostaing, pour se plaindre de la façon dont se sont déroulées à Montbrison les élections des représentants des trois ordres du bailliage et des propos qui ont été tenus :

Il est notoire, Monseigneur, que la plus grande partie de ces élections dans tous les ordres est l'ouvrage de <u>l'intrigue et de la cabale</u>²⁶, jamais l'ambition de figurer aux états généraux n'a peut-être été aussi générale et n'a été portée plus loin.... J'ai été indigné d'entendre, dans l'assemblée que j'ai présidée, des propositions tendantes (sic) à changer notre Monarchie en Démocratie.²⁷

La teneur et le ton de la lettre de Durand-Antoine de Meaux sont particulièrement étonnants si l'on considère l'entente qui semble régner dans les jours précédents entre le lieutenant général et les membres du tiers état. Il faut sans doute considérer que des propos de circonstance ont été tenus et que,

²¹ Dans l'ensemble du royaume, huit membres de la noblesse furent élus députés du tiers état. Parmi eux · Mirabeau

²² Becdelièvre (René de) et coll. : *Enquête sur les structures administratives et les ordres privilégiés en Forez à la veille de la Révolution*, Saint-Etienne, Université, CIERSR et CEH, 1991, p. 163

²³ Ibid., p. 162.²⁴ C'est nous qui soulignons.

²⁵ Becdelièvre, op. cit., p. 162.

²⁶ Là encore, c'est nous qui soulignons.

²⁷ Meaux (Vicomte Maurice de) : Une lettre du lieutenant général de Forez au Garde des Sceaux décrivant l'état de la province à la veille de la Révolution, *Bulletin de la Diana*, tome XLVI, n° 6, p. 277-279. Le texte de Durand-Antoine de Meaux avait déjà été en grande partie publié et analysé par Etienne Brossard : Histoire du département de la Loire pendant la Révolution, Saint-Etienne, 1904, t. 1, p. 114.

derrière la façade, l'atmosphère était tout autre. Mais ceci remet en cause ce que nous savions et disions jusque-là. Il nous faut donc chercher quelques éléments d'explication.

Dans la coulisse des élections de l'ordre de la noblesse

La lettre d'Antoine de Meaux appelle plusieurs remarques :

- Les élections aux états généraux n'étaient pas précédées d'un appel de candidature et n'étaient pas publiques ; cependant, elles donnaient lieu à procès-verbal. Des renseignements précieux nous sont donnés par ces procès-verbaux eux-mêmes : la compétition électorale fut vive puisque, pour la noblesse comme pour les deux autres ordres, les députés ne furent élus qu'au deuxième et troisième tour de scrutin.
- Le déroulement des élections des députés de la noblesse nous est en partie connu par le procès-verbal des élections, par deux discours de Jacques Punctis de la Tour, membre comparant de la noblesse, et par un passage des Souvenirs de Jean-Baptiste de Nompère de Champagny, comparant à l'assemblée de la noblesse de Forez et finalement élu député.
- Il est certain qu'il y eut, à plusieurs reprises, des prises de parole pendant les séances électorales tenues, les 18, 21, 22, 23 et 24 mars 1789 par les membres de la noblesse. Nous en connaissons au moins guatre :
- Le marquis de Rostaing, président de l'assemblée de la noblesse, est intervenu, ès-qualités, à plusieurs reprises : lecture des règlements, organisation des scrutins et de la rédaction de la synthèse des doléances de la noblesse, réception des délégations des deux autres ordres. Sa présence et son autorité ont joué, on l'imagine, un rôle important.
- Le 22 mars, deux membres au moins de l'ordre de la noblesse prirent la parole, non pour faire acte de candidature mais pour exprimer leurs sentiments sur la situation politique du moment et dans un sens favorable aux réformes : nous le savons par l'intervention de Jacques de Punctis, dont nous allons parler.
- En effet, le même 22 mars, dans la séance de l'après-midi, Jacques-Marie Punctis de la Tour demanda la parole. Ancien officier au régiment des dragons de la reine²⁸, c'était un gentilhomme fortuné, ami des plaisirs et des arts : il fit construire le château de Boën. Très cultivé, il était connu pour son adhésion aux idées des "Lumières"²⁹. Jacques Punctis prit la parole à deux reprises, avant et après le scrutin. Il se fit d'abord le porte-parole de ceux qui, nombreux, regrettaient que, le marquis de Rostaing ayant été élu par le tiers état, il ne puisse être le député de la noblesse :

Sans doute, Messieurs, vous auriez désiré que ce guerrier qui vous préside, également recommandable par ses vertus et son zèle éclairé pour la chose publique, après avoir, les armes à la main, fourni une contribution glorieuse à l'établissement de la liberté américaine, vînt aujourd'hui, avec celles de l'équité et de la douce persuasion qui lui sont familières, jeter en votre nom les fondemens du bonheur de la France.

Pour avoir été prévenu, Messieurs, votre désir ne sera pas trompé ; c'est parce que le citoyen vertueux appartient à tous les ordres, que le troisième appelle votre chef à l'honneur de le représenter.

²⁹ Il "avait été partisan des systèmes de l'impie philosophie" (sic) écrit Antonin Portallier qui a publié un *Tableau général des Victimes et Martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais*, Saint-Etienne, 1911, notice sur Jacques Punctis, p. 371.

²⁸ Jacques-Marie Punctis de la Tour (1752-1793) était l'arrière-petit-fils de Louis Punctis, receveur des tailles à Montbrison et anobli en 1728, l'année de sa mort. Il avait hérité de son père les seigneuries de la Tour et de Boën. Sur Jacques Punctis, cf. Jouvencel (Henri de) : L'assemblée du bailliage de Forez en 1789, Lyon, Librairie Louis Brun, 1911, notice Punctis de la Tour et Gourgouillon (Jean-Paul) : Le Château de Boën, préface du comte de Neufbourg, Boën, 1977.

Assis au rang de ses défenseurs, il ne cessera pas d'être le vôtre ; il ne cessera point d'être votre ami, puisqu'il est celui de la vertu, de la justice et de l'humanité.³⁰

L'intervention de Jacques Punctis nous rappelle donc les raisons de la popularité du marquis de Rostaing ("l'établissement de la liberté américaine") et insiste sur l'unité de la nation ("le citoyen vertueux appartient à tous les ordres").

D'autre part, Jacques Punctis intervint, dans la même séance, pour "rappeler plus particulièrement le mérite de deux membres de l'ordre"³¹. Ceux-ci ne sont pas nommés mais comme Punctis indique que l'un venait de "mériter les aplaudissemens" (sic) de l'assemblée³² et que l'autre "par la suite qu'il a mise dans ses motions", "s'est montré digne de vos volontés"³³, chacun pouvait aisément les reconnaître. Il s'agissait du chevalier de Nompère de Champagny et du comte de Grésolles. Punctis recommandait leur élection :

Messieurs, alors, sans exclure sans doute les autres membres de l'ordre, qui a bon droit partagent votre estime, et balancent votre choix, ceux-ci peuvent prétendre à l'honneur de le fixer.³⁴

Il y eut donc bien, en fait, présentation de candidatures par Punctis de la Tour. Le procès-verbal de l'assemblée ne donne pas les noms des candidats présentés par Punctis mais nous les avons trouvés en note dans le texte imprimé du discours que son auteur fit publier ensuite dans son intégralité³⁵ : ce sont bien ceux du chevalier de Nompère de Champagny et du comte de Grésolles et ce sont eux qui furent effectivement élus. Punctis reprit d'ailleurs la parole pour saluer l'élection des deux hommes et rappeler leurs mérites. Les détails biographiques qu'il donne confirment d'ailleurs leur identification :

L'un, jeune encore³⁶, mais sage, prudent, éclairé ; l'autre, à la fin de sa carrière militaire³⁷ mais conservant la vigueur et l'énergie du corps qui l'a choisi³⁸ : tous deux animés des vues les plus nobles et les plus pures...¹³⁹

- Nous avons aussi le témoignage que nous donnent les *Souvenirs* de Jean-Baptiste de Nompère de Champagny :

Comme membre de la noblesse de Forez, je me rendis à celui de Montbrison. Je n'y connaissais personne ; en général, je ne connaissais personne dans cette province, dans mon pays loin duquel j'avais vécu depuis l'âge de huit ans, ayant été élevé partie à La Flèche, partie à l'école militaire, d'où j'avais passé à Brest et de Brest sur la mer. Etranger à ma propre famille, je l'étais bien plus à mes compatriotes ⁴⁰.

Et pourtant cet inconnu, ou presque, est élu député aux états généraux :

³⁵ Le marquis de Rostaing n'avait pas voulu faire transcrire sur le procès-verbal de l'assemblée les passages du discours de Punctis où celui-ci présentait, à mots couverts, les candidatures de Nompère de Champagny et de Grésolles : ce qui prouvait sans doute que le procédé n'était pas habituel ou que Rostaing ne voulait pas se voir reprocher de l'avoir permis

³⁰ Fournial (Etienne) et Gutton (Jean-Pierre) : *Cahiers de doléances de la province de Forez*, Saint-Etienne, Centre d'Etudes Foréziennes et Montbrison, la Diana, 1974, t. II, p. 501.

³¹ Fournial et Gutton, op. cit., t. II, p. 502.

³² Ponctis de Boën (sic) : *Discours prononcé à l'assemblée de la noblesse de Forez au moment de la nomination des députés*, 23 mars 1789, p. 10, B. M. de Saint-Etienne, Fonds Théolier, série IV, 669, pièce 1. Cette brochure contient aussi un discours prononcé après l'élection des députés, cf. *infra*.

³³ Punctis, op. cit., p. 11.

³⁴ Ibid.

³⁶ Champagny avait 33 ans en 1789.

³⁷ Charles de Gayardon, comte de Grésolles, était âgé de 53 ans. En 1789 il était lieutenant-colonel au Royal-Piémont.

³⁸ Le comte de Grésolles était officier de cavalerie.

³⁹ Punctis, *Discours prononcé après la nomination des députés*, op. cit., p. 11.

⁴⁰ Souvenirs de M. de Champagny, duc de Cadore, Paris, 1846, p. 56-57.

Cependant je fus nommé député de la noblesse de Forez ; je dus cet honneur à quelques discours⁴¹ toujours improvisés que je prononçais dans cette assemblée.⁴² Et, plus loin : Obligé de parler, je l'avais fait avec facilité et une sorte d'élégance qui m'était alors très naturelle.⁴³

Ainsi, Champagny a-t-il été élu, non parce qu'il était connu, mais parce qu'il avait su, par ses interventions et par son éloquence, gagner l'adhésion des membres de l'assemblée et parce qu'il avait bénéficié de l'appui de Jacques de Punctis. De plus, Champagny était, comme Rostaing, un officier ayant servi dans la guerre d'Amérique, donc auréolé comme lui de la réputation de "combattant de la liberté américaine". Aux états généraux, il fit partie de la "minorité de la noblesse" :

Sur la grande question du vote par tête ou par ordre... il me semblait qu'il n'y avait plus à délibérer. M. Necker avait tranché cette question lorsqu'il avait donné à l'ordre du tiers une représentation égale à celle des ordres du clergé et de la noblesse réunis... Fortement imbu de cette opinion, je me joignis à la minorité de la noblesse qui donna l'exemple de la réunion à la chambre du tiers état.⁴⁴

On voit dans quel sens ont pu se faire ses interventions devant la noblesse de Forez. Les élections ont donc eu un sens politique : les discours prononcés par Champagny ont eu - de son aveu même - un rôle décisif dans son élection.

Amertume et inquiétudes de Durand-Antoine de Meaux

Le 26 mars, le marquis de Rostaing préside à la chapelle des Pénitents de Montbrison la séance de clôture de la réunion des trois ordres ; il reçoit - et prononce lui-même - le serment des nouveaux députés. Durand-Antoine de Meaux ne semble pas avoir assisté à cette séance (son nom ne figure pas au procès-verbal). Le 25, il a présidé la dernière réunion des délégués du tiers état consacré à la rédaction du cahier de doléances. Le lendemain, il écrit au garde des Sceaux, dénonçant "l'ouvrage de l'intrigue et de la cabale..."

Sa rédaction était-elle provoquée par le dépit de ne pas avoir été élu ? C'est l'analyse qu'en faisait l'historien Etienne Brossard :

Après les élections, les évincés et les mécontents transmirent leurs plaintes dans les ministères et jusqu'aux pieds du trône. Le lendemain de la dernière assemblée générale, le 27 mars, M. de Meaux que nous avons vu présider les séances du tiers état et qui avait sans doute espéré être élu par ses concitoyens, s'exprimait ainsi dans la lettre adressée au garde des Sceaux...⁴⁵

L'attitude de Durand-Antoine de Meaux a changé brusquement le 27 mai. Les jours précédents, il a présidé les séances du tiers état avec le souci - c'est l'expression qu'il emploie - de "plaire à ses membres". Il pouvait espérer être élu : son attitude en 1788 - lors de la "révolution aristocratique" - et la façon dont il avait présidé l'assemblée du tiers état ne le désignaient pas comme un ennemi des réformes. La modération des cahiers de doléances de la province ne lui rendaient pas impossible d'en porter les revendications à Versailles. L'amertume serait un sentiment bien compréhensible chez un homme qui voyait triompher son rival. La lettre d'Antoine de Meaux s'achève d'ailleurs par une mise en cause de celuici :

Je me proposais d'avoir l'honneur de vous adresser les procès-verbaux des trois Ordres de ce bailliage, mais monsieur le bailli a prétendu qu'il en était chargé nommément. Suivant les instructions,

⁴¹ On remarque que Champagny se garde bien de faire allusion à la présentation de sa candidature par Punctis. Il est vrai que dans son intervention Punctis fait référence à une première prise de parole de Champagny, saluée "d'applaudissements" et antérieure à la présentation de sa candidature.

⁴² Ibid., p. 57.

⁴³ Ibid., p. 81.

⁴⁴ Ibid., p. 59. Cette "minorité de la noblesse" était formée de 47 députés. Champagny était le seul des députés de la noblesse de la généralité de Lyon à en faire partie.

⁴⁵ Brossard, op. cit., t. I, p. 113-114.

j'avais pensé que dans les assemblées générales, il ne pouvait faire ses fonctions que conjointement avec son lieutenant et s'y est toujours opposé.⁴⁶

Il y a là, on le sent, plus qu'un conflit de compétence : l'opposition entre les deux hommes a joué un rôle important dans leurs attitudes respectives. Mais, il faut sans doute aller plus loin.

Pris par sa présidence de l'assemblée du tiers état, Durand-Antoine de Meaux n'a pu, du fait de ses fonctions, assister aux séances de l'ordre de la noblesse. Il a peut-être même le sentiment d'avoir été tenu à l'écart de ce qui se passait.

On lui rapporte les discours qui ont eu lieu, les interventions de Jacques de Punctis⁴⁷ et de Champagny - et d'autres sans doute -, le défilé des délégations du clergé et de la noblesse. Pensons qu'il n'y a pas eu d'états généraux depuis 1614 : on a oublié comment ceux-ci fonctionnaient. Durand-Antoine de Meaux a le sentiment que des "cabales" et des "intrigues" ont eu lieu : il ne lui paraît sans doute pas normal que des candidatures aient été présentées. L'attitude du marquis de Rostaing qui n'a pas voulu que l'intervention de Punctis fût intégralement transcrite sur le procès-verbal de la séance est, à cet égard, significative.

On sent chez Durand-Antoine de Meaux une inquiétude réelle : il dénonce "la licence" qui "est poussée à son comble" : "on se permet de faire imprimer tout ce que l'on veut"⁴⁸. Des troubles ont éclaté : "les lois se taisent et sont dans l'inexécution. Les assassinats les plus noirs se multiplient"⁴⁹. Des troubles frumentaires sont aussi signalés par le lieutenant général du bailliage, signe que la peur ancestrale de la famine a réapparu.

L'administrateur chevronné est inquiet de la situation et tenté, sans doute inconsciemment, de noircir le tableau qu'il en fait : en effet, les documents attestent que les troubles ne commencent vraiment en Forez que pendant la Grande Peur de l'été 1789.

Dernière remarque : Durand-Antoine de Meaux est un catholique fervent. Or, Mgr de Marbeuf, le nouvel archevêque de Lyon, nommé en mai 1788, avait publié, le 28 janvier 1789, une lettre de carême qui dénonçait "la subversion générale menaçant toutes les institutions du royaume" 50...

Les contradictions de la noblesse en 1789

L'attitude de Durand-Antoine de Meaux est bien révélatrice des contradictions de la noblesse en 1789. Elle est tentée de critiquer le roi : Durand-Antoine de Meaux participe à la "Fronde des Parlements" de 1788 et les officiers du bailliage font imprimer une brochure qui reprend leurs protestations. Mais, en 1789, Antoine de Meaux dénonce la "liberté d'imprimer" qui est, de fait, établie...

Rostaing et Champagny, gagnés aux idées libérales et héros de la guerre d'Amérique, s'affirment favorables aux réformes et ne refusent pas le vertige que donne la popularité. Ils sont les membres d'un ordre privilégié et vont participer, sans doute par générosité personnelle et peut-être par ambition, à la destruction du système dont ils ont jusque là profité.

Revenons à Durand-Antoine de Meaux : on le sent déchiré. Il l'est d'abord dans sa propre famille : son frère, le chevalier de Merlieu⁵¹, "qui avait d'abord accueilli avec plus de confiance que son aîné les espérances de 89"⁵², était favorable aux idées nouvelles. Jacques de Punctis qui avait fait une intervention

⁵⁰ Gadille (Jacques): *Histoire du diocèse de Lyon*, Paris, Beauchesne, 1983, p. 192.

⁴⁶ Vicomte de Meaux, *Lettre..*, op. cit., p. 279.

⁴⁷ Durand-Antoine de Meaux et Jacques-Marie Punctis étaient cousins issus de germains, tous deux arrière-petits-fils de Louis Punctis.

⁴⁸ Vicomte de Meaux, *Lettre...*, op. cit.

⁴⁹ Ihid

⁵¹ Camille de Meaux, dit le chevalier de Merlieu, frère de Durand-Antoine de Meaux, était un ancien capitaine de l'armée royale.

⁵² Vicomte de Meaux, *Souvenirs...*, op. cit., p. 4. Le chevalier de Merlieu participa en 1793 à la défense de Lyon et fut fusillé aux Brotteaux en décembre 1793.

décisive en faveur des nobles favorables aux réformes, était le cousin de Durand-Antoine de Meaux. Luimême avait participé à la révolution aristocratique de 1788. Mais il eut la prescience de ce qui allait se passer. Sa rivalité avec le marquis de Rostaing, son absence de l'assemblée du département de Montbrison puis de l'assemblée de la noblesse de 1789, sa déception bien compréhensible de ne pas être élu à un poste auquel son rang lui aurait normalement donné droit mais aussi l'intuition d'un homme qui avait vu tant de changements s'opérer dans les esprits depuis quarante ans avaient sans doute contribué à lui faire prendre conscience que tout un monde allait basculer...

En guise d'épilogue

Que sont devenus, dix ans plus tard, les acteurs - et les figurants - de l'histoire que nous venons de raconter ?

Durand-Antoine de Meaux, le chevalier de Merlieu, Jacques-Marie Punctis de la Tour, Blaise Jamier, député du tiers état, furent, parmi bien d'autres, exécutés pendant la Terreur. Delandine, député du tiers état, emprisonné à Lyon, et Champagny, emprisonné à Roanne, furent sauvés, le premier par un acquittement inattendu et le second par le 9-Thermidor. Claude Goulard et Pierre Gagnière, députés du clergé, votèrent contre la Constitution civile du clergé. Le premier dut se cacher et le second émigra.

Le marquis de Rostaing reprit du service après la fin de la Constituante puis se retira dans son château de Veauchette. Pendant la Terreur, il refusa d'émigrer : son prestige le protégea. En 1799, lorsque le général Bonaparte s'empara du pouvoir par le coup d'Etat de Brumaire, il était au milieu de ses paysans de Sasselange ; il accepta, plus tard, le mandat de maire de Veauchette.

Après Brumaire, le comte de Grésolles et le chevalier de Champagny, ancien députés aux états généraux, se rallièrent au Consulat. Le comte de Grésolles devint conseiller général de la Loire, ce qui était, pour un ancien membre de la Constituante, un mandat honorable mais modeste. Champagny devint diplomate et fit, lui, une grande carrière : il fut ministre des Relations extérieures de Napoléon 1^{er}, remplaçant Talleyrand, tombé en disgrâce après tant d'intrigues. L'empereur titra Champagny duc de Cadore. Député de la Loire sous l'Empire, il revint plusieurs fois à Montbrison pour se faire élire. Pair de France, il servit ensuite la Restauration et la Monarchie de Juillet. Quand il était ambassadeur à Vienne, l'empereur d'Autriche François I^{er} - neveu de la reine de France Marie-Antoinette! - fut le parrain de son fils...

Dix ou vingt ans après, quels destins contrastés pour les hommes de 1789!

Ceux qui avaient survécu pensaient-ils quelquefois à la rivalité du bailli et du lieutenant général qui, dans le Montbrison de 1789, avaient incarné les contradictions de la noblesse ?

Claude Latta

Les petits métiers d'hier ...

LE COLPORTEUR

Ce nom vient du latin *comportare*, transporter. Le colporteur était un marchand ambulant qui transportait ses marchandises de village en hameau et en maisons isolées pour les proposer à une clientèle sédentaire éloignée d'un village où, souvent, on se rendait seulement le dimanche pour assister à la messe.

Je me rappelle, vers l'année 1928 à peu près - j'avais alors cinq ans - d'une fille de forains qui venait vendre au village des coupons de tissus variés, du fil, des aiguilles. Elle faisait un énorme ballot de ses marchandises qu'elle enveloppait dans un morceau d'indienne fleurie et partait ainsi, son paquet sur la tête ou au bras pour visiter les habitants. Arrivée dans la maison où tout le monde la connaissait, elle déballait par terre son chargement hétéroclite de morceaux de dentelle, de coton, de rideaux, de velours, de rubans, de tresses colorées...

Tout cela faisait un bariolage magique de couleurs les plus variées... Elle avait une façon bien à elle de tirer de ce tas de chiffons la pièce utile pour rapiécer le pantalon usagé, le fragile tulle brodé qui pouvait bien faire une paire de rideaux pour la fenêtre ou encore les rubans soyeux dont ma mère aimait parer mes cheveux frisés. Mon père, lui, prenait des lacets pour ses brodequins.

Elle aimait bien boire un café après avoir réglé les choses du commerces puis elle repartait, ronde, jeune et vive à la recherche d'une autre clientèle. C'était Marie Morel ; elle est morte à vingt ans. C'était peut-être bien l'une des dernières colporteuses de notre plaine du Forez.

Il y avait à cette époque de nombreux vanniers et rempailleurs de chaises, des rétameurs qui s'installaient au bas des escaliers de la place et redonnaient l'éclat du neuf aux fourchettes, cuillères, oxydés par l'usage. L'aiguiseur de couteaux et de ciseaux passait lui aussi tous les ans, ainsi que le marchand de cordes et de muselières métalliques pour les veaux...

Une minute tirée des archives de la Diana¹ nous permet d'évoquer la vie et le métier de d'un colporteur forézien du siècle dernier. Jean Sadot était né à Montagny, dans le Roannais, dans une famille de tisserand. Il était resté célibataire et avait fait son métier de la vente au porte à porte. Il écoulait d'ailleurs quelques unes des productions familiales. Il avait loué à Jeanne Riotard, veuve Faure, une maison à Lézigneux. C'est là qu'il meurt en octobre 1825.

A son décès, la propriétaire, en qualité de créancière, fait poser les scellés sur son habitation. La famille de défunt se manifeste bientôt : un neveu, Claude Marie Sadot et la mère d'une nièce mineure, Marguerite Aubonnet, de St-Bonnet-le-Troncy (arrondissement de Villefranche, Rhône) qui avait épousé en secondes noces Vincent Sadot, frère du défunt.

Le 18 avril 1826, la levée des scellés a lieu en présence du juge de paix de Montbrison, gardien des scellés, du greffier Berthaud et de Gouilloud, huissier priseur et des héritiers. L'opération se passe en l'absence de la veuve Faure, propriétaire de la maison, qui a pourtant été convoquée deux fois. L'intérieur de la maison recèle un ameublement restreint : une table, deux bancs, un tonneau défoncé rempli de pommes de pins (pour allumer le feu), une crémaillère, une poêle à frire, une marmite, quatre chaises usagées, une couchette en bois blanc démontée, une baloufière en grosse toile, un coffre de bois blanc sans serrure, une balle

.

¹ Inventaire des biens de Jean Sadot du 18 avril 1826, reçu Me Bourgeade, notaire à Montbrison.

en *ozier...* S'y ajoutent quelques outils et objets de objets de première nécessité : scie à main, banc de charpentier, trois mauvais paniers, une échelle, une brouette, un *croq* ou *bechu* avec manche en bois, une pioche, une bêche, une hache...

Suit l'inventaire des marchandises que le colporteur détenait en stock :

- Dans le coffre de bois blanc il s'est trouvé 5 chemises d'homme en toile fine avec leur garniture en mousseline estimées 15 F
- 6 chemises en toile rousse de lin non achevées estimées 12 F
- 8 mouchoirs de col en coton de différentes couleurs 6 F
- et la somme de 6 F
- Plusieurs coupons de toile en coton et guinée, en mousseline de coton d'une longueur de 21m 1/2 10
 F 62
- 5 coupons en coton indienne bleue et en coton à carreaux bleus et blancs et un mouchoir en indienne fond brun 17 F
- 70 petits paquets de chevillière en fil et en laine de différentes couleurs en mauvais état 15 F
- 11 demi-pièces de chevillière blanche, 20 pièces de Padoue ou rubans en soie de différentes couleurs :
 8 F
- 1 paquet de cordons de montres en soie, 1 paquet de flottes de soie et 9 petits paquets réunis de fil de couleur : 5 F
- 1 paquet de lacets en laine, 1 paquet de laine filée à coudre en mauvais état, 2 paquets de flottes de fil blanc, 1 de Limoges bleu et 1 de Limoges rouge : 2 F 50
- Plusieurs paquets de plumes réunis en un seul : 2 F
- 1 paquet de moules de boutons, un autre de boutons noirs et 3 quartes (cartes) de boutons en fer estimés ensemble : 2 F
- 28 volumes de différents ouvrages anciens ensemble 5 F
- 12 paquets incomplets d'épingles et d'aiguilles et un tas de mauvaises aiguilles, en totalité : 3 F
- 7 paquets de petites médailles en cuivre jaune, dix petites croix du même métal, une tabatière en buis contenant quelques mauvaises médailles en plomb. Dans une boîte en fer blanc s'y est trouvé quatrevingts dés à coudre en fer et cuivre avec un paquet de vieux chapelets en bois, le tout : 2 F
- 1 moulin à poivre, 1petit poids à peser en fer, 1 paire de balances en cuivre dans une petite boîte en bois, 1 cuillère de bois, 20 étuis en bois, 1 paquet de dix crayons de menuisier, 4 savonnettes le tout ensemble : 2 F
- 20 rouleaux d'images, 20 petites brochures en catéchisme ou autres petits ouvrages ; 12 cahiers de papier à lettre, 2 petites scies sans manches, estimé en totalité : 1 F.

L'inventaire se poursuit avec les effets personnels du défunt : "1 petit sac en toile rousse, une petite besace en même toile, 2 serviettes toile de ménage, un gilet d'homme en coton blanc et une veste en laine verte estimé le tout 3 F" et quelques papiers personnels serrés dans la balle en osier. Rien d'intéressant dans la cave de la maison.

Nous nous rendons compte de la variété des marchandises proposées par Jean Sadot à sa clientèle. Finalement ce sont des choses très usuelles dont toute maison doit être pourvue. On ne trouve pas de fanfreluches coûteuses mais du tissu de coton, coton et lin, pour des torchons utilisés journellement. Les chevillières² servent pour faire des liens de tabliers ou pour renforcer le bas des robes et des pantalons. Les dés, les aiguilles et les flottes ou écheveaux de fil sont pour la couturière qui utilise aussi le Limoges rouge ou bleu pour marquer d'initiales les pièces de lingerie. Des moules permettent de refaire des boutons manquants et de les réassortir aux autres. Les crayons de menuisiers nous rappellent que, souvent, en hiver, les hommes travaillaient le bois. Quant au papier à lettre, aux médailles et croix, catéchismes et

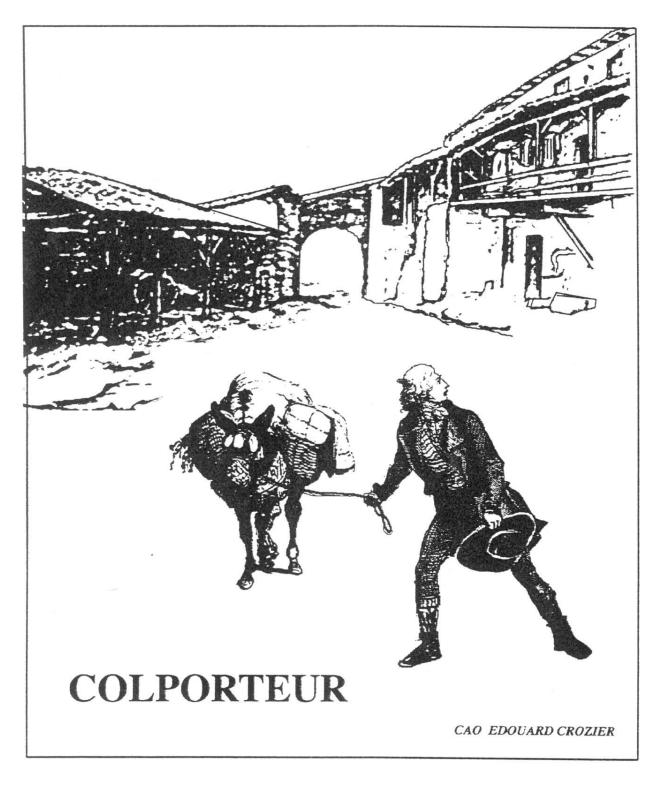
_

² Sorte de tresse plate.

images... c'est la panoplie bon marché offerte à une clientèle paysanne, assez humble, mais religieuse et cherchant des lectures pieuses ou instructives.

Les colporteurs n'existent plus même si le démarchage et la vente à domicile connaissent toujours le même succès chez les jeunes et autres. Beaucoup de ces revendeurs essaient par ce moyen d'améliorer leurs finances... Souvent, hélas, ils ont affaire à des sociétés qui font fi de la qualité et séduisent le client par de belles baroles ou des cadeaux farfelus. Car il faut bien être persuadé que celui qui vient proposer une marchandise à domicile pense d'abord à son porte-monnaie et s'il se déplace, il le fait en premier lieu pour son intérêt à lui.

Marie GRANGE



Veauche en blason et en logo...

"Nos Reynaudus comes forensis et dominus Belliioci, notum facimus universis...". "Nous,

Renaud, comte de Forez et seigneur de Beaujeu, à tous faisons connaître..." (1).

L'an 1270, en son mai printanier. Le comte Renaud, depuis sa résidence ordinaire de Montbrison, accorde solennellement "franchises et autres privilèges" aux "hommes et femmes" (hominibus et feminis) de sa bonne ville de Saint-Haon (le-Châtel), en pays Roannais (2). L'instant est d'autant plus émouvant que Renaud s'apprête à rejoindre sous peu, à Aigues-Mortes, l'armée des croisés du roi de France, Louis le neuvième, s'embarquant pour une huitième tentative de reconquête des Lieux saints (3). Tel le "sergent du Christ", futur Saint Louis, pieuse victime de l'épidémie de dysenterie devant Tunis, le 25 août de cette même année,

le comte Renaud ne reviendra en sa capitale que cadavre, ou ce qu'il en reste (4).

A l'extrémité de lacs de soie rouge cousus au bas du parchemin sur lequel le texte de la "charte de franchise" est soigneusement calligraphié à la plume d'oie, Renaud, sinon un assesseur, presse le cachet du "grand sceau" comtal dans la cire verte, tout juste fondue (5). Apparaît l'empreinte d'un "cavalier représenté revêtu d'une veste militaire, ayant le casque baissé et grillé, monté sur un cheval courant, à housse pendante et volante, tenant la bride d'une main et de l'autre, fort élevée, une épée nue, et ayant un écusson pendant de son col devant sa poitrine, au milieu duquel est le dauphin de Forez", avec cette inscription déroulée en circonférence: S. R. Comitis Forisiensis & Domini Belli Joci. Sur l'autre face, l'impression est de moindre diamètre. Il s'agit d'un "contre-scel" (envers -contra- du grand sceau) représentant un petit écusson chargé du lion brisé emprunté aux armes de Beaujeu, avec cette inscription périphérique: Contra S. R. Comitis Forensis & Domini Belli Joci (6).

Le sceau de "Guiot", (Guiotus de Forizio), fils aîné majeur du comte, futur Guy VI (1253-1270-1278) (7), est ensuite apposé dans la cire blanche, au bout d'un cordon plat également en soie rouge. De plus petit diamètre, tel celui de l'avers du sceau comtal, il réunit, de part et d'autre de son axe vertical, les armes paternelles et maternelles, Forez et Beaujeu, avec cette

inscription circonscrite: "S. Guioti filii Comitis Forensis" (8).

Quatre autres sceaux seront, eux, accrochés à des rubans de soie verte, celui de l'abbaye de Saint-Michel de l'Ecluse, celui de Bernard, Abbé de la Bénisson-Dieu, celui d'Hugues de Bossonelle, doyen du chapitre de la collégiale de Montbrison, enfin, celui de l'official de Lyon. Seule la description de ce dernier nous est indiquée. Imprimé dans la cire noire, il présente, de face, la tête "d'un évêque mitré et crossé" et, au dos, "une main tenant une crosse". Son inscription extérieure mentionne simplement : "S. Official, Lugduni".

Un acte est "joint et attaché" à ladite charte. Par cet écrit additionnel, le comte Renaud se fait "constituer pour soi-même plèges et caution", autrement fait se porter garant, en son nom, envers les bourgeois de Saint-Haon, dix gentilhommes foréziens, soit sept chevaliers (milites),

dont le seigneur Roland de Veauche, et trois damoiseaux (domicelli).

Dans cette fort honorable délégation, Roland III de Veauche (à notre connaissance, il est le troisième à porter ce même prénom dans l'ordre de la filiation) est associé à Pierre et Hugues de Mauvoisin, Pierre de Semur, Guillaume Chauderon, Guillaume de Barges et Guichard de Ronchevol. Les damoiseaux sont Hugues de Montmorillon, Hugues de Pierre-Fitte et Durantin Gros. Au bas de ce document, les fidéjusseurs apposent également leurs sceaux, telle une guirlande de breloques, dans l'épaisseur de la cire verte sertie à l'extrémité de cordons de soie rouge et blanche. Deuxième à partir de la gauche, celui de Roland de Veauche, autour duquel se lit: "S. Rolandi", montre un "écusson parti en deux moitiés, dont le second paroît coupé".

Nous devons cette intéressante description à "Noble Messire Jean Marie de la Mure, Prêtre, Docteur en Théologie, Conseiller, Aumônier du Roy & Chanoine de l'Eglise Royale de Montbrison". Le grand historien forézien vivant à l'époque de Louis XIV nous la fournit dans son "Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez..." (9). Hélas, à ce jour, nos recherches pour retrouver ce document authentique sont restées vaines (10), de sorte que nous manquons de précisions quant à la nature héraldique de l' "écu" distinctif du seigneur de Veauche en cette fin du XIIIe siècle.

Nous eussions volontiers souhaité pouvoir approfondir le langage de cet écu, comprendre sa symbolique héraldique et, par là-même, disserter sur les origines de la famille de Veauche (11). A l'époque médiévale concernée, le port d'"armoiries" est encore réservé au seules familles nobles (12). Le "blason", comprenant l'écu et ses ornements extérieurs, constitue la référence, les "armes parlantes", en termes de notoriété aristocratique. Lors des combats fréquents, sinon rituels, l'écu permet d'identifier le chevalier dans la mêlée confuse et anonyme des armures et des carapaces. Il est, assurément, un signe de reconnaissance et de ralliement. A l'instant de bravoure d'un tournoi ou d'une joute, le blason fait office de ce que, de nos jours, dans les compétitions sportives, nous appelons un "dossard".

"Ce sont les pas d'armes et les tournois qui ont fixé les armoiries : les preuves de noblesse qu'il falloit faire pour y être reçû, et les devises que l'on y portoit introduisirent insensiblement

l'usage de ces marques d'honneur." (13)

La "héraldique", science du blason, date précisément de la prime époque des croisades. C'est vers la fin du XIIe siècle qu'elle s'énonce en lois immuables, adoptant, graphiquement, une sémiologie normative. A cette époque, sont donc établis de nombreuses chartes et autres répertoires destinés à fixer l'authenticité des armoiries. Dès lors, chaque blason est la propriété régulière et héréditaire d'une famille, de sa "maison".

A devoir se contenter de la description qu'en a faite Jean-Marie de la Mure, la marque de l'écu de Roland III de Veauche semble être le résultat d'une empreinte grossière, de petit format, imprimée dans une cire pâteuse, peu apte à reproduire fidèlement le détail des ciselures du cachet de bronze. Tout au plus, nous permet-elle cette lecture incomplète, énigmatique : "Parti au 1 de..., parti au 2, coupé au 1 de... et au 2 de...". En l'absence de "couleurs" (émaux, métaux, fourrures), conventionnellement représentées, la dialectique du blason du seigneur de Veauche se résume en une partition strictement géométrique selon trois pans, d'abord longitudinale et axiale, puis, transversale au tiers supérieur du côté droit ("parti mi-coupé").

Interrogés quant à la signification de ces modestes données séparatives, des héraldistes nous ont indiqué que ce "blason brisé" serait la conséquence d'un précédent mariage suffisamment notoire pour que les armoiries de l'épouse soient associées, par demi-blason accolé, à celles de l'époux. En effet, simples à l'origine, les armoiries se sont compliquées dès lors qu'on voulut y faire paraître l'union des familles. Cet "assemblage" s'instaura à la mitan du XIIIe siècle.Ce blason indécis dont l'empreinte approximative fut imprimée dans la cire chaude, un jour de liesse populaire, reste égaré dans les archives de l'Histoire. Peut-être même est-il à jamais perdu. Tel qu'il fut, dans le détail, avec ses "hiéroglyphes féodaux", l'expression est de Victor Hugo, il identifiait les seigneurs de Veauche et leurs sujets. Peint, brodé, cousu, gravé, sculpté sur les oriflammes, les étendards, les pennons, les écus, les cuirasses, les tympans des portes ogivales et autres clés de voûte agrémentées, les armoiries des "Veauche" constituaient, assurément, pour les ancêtres veauchois, le signe d'un respectueux et inéluctable ralliement.

Suspendu au bas du parchemin d'émancipation, l'un des quatre sceaux ecclésiastiques, gages du droit divin, appartient au très puissant doyen de la collégiale de Montbrison, Hugues de Bossonelle. Le chanoine, juriste éminent et adroit, s'est installé en force à la cour comtale vers l'an 1265. En 1267, il est vice-gérant et juge de Forez (Gerens vices in Foresio Domini Comitis... Tenens Curiam Forensem pro Domino... Judex in terra Forensi). Depuis 1269, Bossonelle préside le chapitre de Notre-Dame. Plus tard, en 1278, il lui reviendra d'être l'un des tuteurs de Jean 1er, petit-fils de Renaud et fils mineur de "Guiot" (Guy VI), disparu prématurément. Enfin, le 9 juin 1290, moyennant 1 700 livres viennoises (14), Hugues de Bossonelle achète son fief à Pierre de Veauche, ruiné.





"Grand sceau" de Renaud, comte de Forez (1259) (La Diana : n° 100004) envers : "Contre-scel" (La Diana : n° 100005)



Sceau de "Guiot", fils aîné de Renaud, futur Guy VI, comte de Forez (1270) (La Diana : n° 100006)

Dessins d'après modèles de Edouard CROZIER

Alors, le blason du doyen remplace celui des Veauche, notamment sur les cachets des actes administratifs et juridiques. Sa fière héraldique nous est connue: "D'argent au lion d'or". Mais cet apanage sera éphémère. Entré en disgrâce en 1294, à la majorité de Jean 1er qui, tout aussitôt, l'accuse de graves prévarications (15), Hugues de Bossonelle, avec ses comptes de tutelles apurés, doit, entre autres, céder au comte inflexible ses terres veauchoises.

Tout au long des mutations féodales de l'Ancien Régime, le "blason de Veauche" sera celui arboré par ses seigneurs successifs. Car le modeste bourg paysan (une quarantaine de "feux", moins de 200 "âmes") ne fut jamais "affranchi" de la tutelle de ses possédants, au point de se doter d'armoiries municipales, d'un sceau blasonné. Bornons-nous, ici, à énumérer ces

'grandes familles veauchoises" et leurs armoiries :

- Roussillon, de 1294 à 1420 : "Bandé d'argent et d'azur de six pièces".

Le blason de Girard de Roussillon est peint dans l'alignement des caissons formant l'une des quarante-huit bandes ogivales, la treizième à compter de l'entrée, de l'étonnant plafond voûté de la salle de la Diana, à Montbrison. Cette vaste pièce aurait été édifiée dans les dernières années du XIIIe siècle à l'occasion du somptueux mariage du comte Jean Ier avec Alix de Viennois, fille du dauphin de France. Que Roussillon soit ainsi présent, en bonne place, dans cette extraordinaire décoration armoriée, montre assurément son importance au sein de la cour comtale de l'époque.

- Verd (ou Vert), de 1421 à 1455 : "D'azur à sept étoiles d'or, une en abîme et six en cercle,

sortant par un fil d'or d'un las d'argent"

- Saint-Germain (d'Apchon), de 1455 à 1580 : "D... à une fasce accompagnée de deux jumelles en chef et de trois en pointe".

- Apchon, de 1580 à 1612 : "D'or semé de lys d'argent".

- Gadagne (d'Hostun), de 1612 à 1745 : "De gueules à la croix dentelée d'or". Ce blason figure au fronton du retable baroque, dans l'encoignure de la nef gauche de l'église du bourg.

- Grailhe de Montaima, de 1745 à 1789 : "D'argent à l'arbre de sinople".

L'actuel blason de la ville de Veauche est né, en 1969, dans la précipitation à organiser les cérémonies d'un jumelage franco-allemand (16). Associée à sa voisine Andrézieux-Bouthéon, Veauche affichait sa volonté d'établir des relations amicales avec Neu-Isenburg, banlieue de Francfort. Il apparut alors que la cité de Hesse arborait traditionnellement un blason imprimé en quadrichromie à l'en-tête de ses courriers. Sur place, les édiles foréziens constataient l'omniprésence de ce blason représenté sur les oriflammes, sur les façades des monuments publics, dans la salle d'honneur de l'hôtel de ville. Dès lors, la symbolique unioniste de ce triple jumelage exigeait que les armes de Neu-Isenburg soit entourées par celles d'Andrézieux-Bouthéon et de Veauche. Mais, ni l'une ni l'autre de ces dernières ne disposait de pareille emblématique. Certains entreprirent d'y remédier aussitôt. Ainsi, Veauche fut illico dotée de cet étrange blason qui ne manquera pas de surprendre le héraldiste, d'abord par ses divergences de représentation. En effet, colorié, en décoration murale, par exemple, il s'énonce : "Parti au premier d'azur (bleu) au dauphin d'argent, parti au deuxième, coupé d'or (jaune) et de gueules (rouge)". Seulement tracé et hachuré sur les documents administratifs, il se comprend conventionnellement: "Parti au premier d'azur (hachures horizontales = bleu) au dauphin d'argent (absence de motifs autres que le dessin), parti au deuxième coupé de gueules (hachures verticales = rouge) et d'azur (hachures horizontales = bleu)". Le choix de ces "couleurs" résulte très certainement d'un arbitraire esthétique! En particulier, que vient faire ici le "dauphin barbé d'argent sur fond d'azur", attribut du Dauphiné viennois, outre-Rhône ? A la forme de l'écu français ancien, le blason de Veauche n'est pas surmonté de la couronne murale, apanage des armoiries de villes et qui, pourtant, rappellerait son "château" d'autrefois.

L'an 1995. A la fin de l'été, une nouvelle municipalité demande à la société andrézienne CDE (Centre de Documentation des Entreprises) d'élaborer son "logo". Raccourci de "logotype", ce néologisme est apparu dans les années 1970. Par son étymologie double empruntée à l'ancien grec, le terme associe "logos" et "tupos". Le "logos" antique énonce le discours savant, la "parole raisonnée" procédant de la sagesse, sinon du divin. Les stoïciens invoquaient le Logos, l'une de leurs divinités suprêmes et les néo-platoniciens vénéraient le Logos, dieu intermédiaire entre les dieux fondamentaux et l'humanité. Dans la théologie chrétienne, le "Logos" est le Verbe de Dieu. Le "tupos" est l'empreinte pressée ou gravée dans la matière afin d'y laisser une trace durable, une "marque significative". Ainsi, le "logo" actuel

contient dans sa simplicité orthographique, un riche message. Il est un symbole global, un ensemble de signes graphiques formant une image mnémonique, caractérisant spécifiquement tel produit, telle entreprise industrielle ou commerciale, telle communauté urbaine. En termes emblématiques, le "logo" de Veauche vise, essentiellement, à la cohésion citadine, au rapprochement des traditionnels "pôles urbains", bourg et cité Saint-Laurent. A l'ouest, le village originel, avec son église millénaire, borde la Loire du haut de sa "balme". A l'est, la Cité Saint-Laurent s'est, soudain, constituée, dans la deuxième moitié du XIXe siècle, autour de la verrerie de bouteilles conditionnant l'eau minérale de Saint-Galmier.

Même assistée par ordinateur, la conception du "logo" veauchois a néanmoins résulté d'un "délire créatif", une heuristique propre à la cérébralité humaine. Parmi les quelques versions proposées, le choix des édiles se portera, unanimement, sur ce graphisme multicolore qui, dorénavant, orne et les en-têtes de lettres et leurs enveloppes issues de la mairie. Le "logo" de Veauche figure également sur un drapeau flottant au sommet de l'un des trois mâts dressés devant la façade de l'hôtel-de-ville.

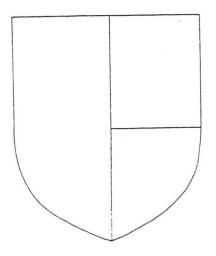
Un "V" en cursive déroule dans un espace immatériel ses cinq rubans ophidiens en de voluptueuses courbes parallèles. Initiale de Veauche, ce "V" annonce aussi la "Ville", issue du village d'hier, et qui connaît, en cette fin du XXe siècle, un développement spectaculaire. Aérien, ce "V" gonfle ses formes généreuses à la manière d'un cerf-volant venu d'Asie. D'aucuns lui découvriront la silhouette du coq gaulois empanaché. Les rubans, quant à eux, évoquent ceux tressés en entrelacs de pierre sur les corbeilles étroites des chapiteaux préromans de la vénérable église du bourg. Depuis leur extrémité gauche, à l'ouest, s'égouttant des eaux du fleuve Loire, leur enroulement se termine à l'autre extrémité, à l'est, par les flammes fondant le verre. Chaque ruban se déploie en un fin "V" élémentaire pour annoncer un verbe de stratégie et d'action : "Vivre", "Vouloir", "Voir", "Valoriser", Vibrer" dont on imagine aisément la portée.

D'ouest en est, une palette de couleurs vives participe à l'expression symbolique. Associé à la Loire, l'outremer s'illumine graduellement jusqu'à éclater en bleu royal. Un vert végétal le suit. Mais, il se transforme aussitôt en ce jaune jonquille lumineux et printanier évoquant les maillots des clubs sportifs veauchois. Le rose clair qui succède évoque-t-il le point du jour derrière la ligne d'horizon des "montagnes du matin" (monts du Lyonnais)? Enfin, le rouge traduit la "paraison" incandescente, dose de verre fondu plongeant dans le moule générateur.

A consulter le "Nouveau Larousse universel" des années 1950, on constate que la plupart des villes annoncées sont présentées par leur blason où, parmi les "attributs extérieurs", figurent d'éventuelles décorations (16). Dans les faits, cette identification urbaine s'est généralement maintenue avec parfois le recours à un nouveau graphisme, simplificateur. Il reste qu'aujourd'hui, dans le "Petit Robert 2", dictionnaire usuel des noms propres, les blasons des villes sont absents. Désormais, c'est affaire de mode, bien des villes cumulent "blason" et "logo". L'un n'écarte pas l'autre, car l'un et l'autre communiquent autrement. Le blason de ville perpétue une image historique, il assure la permanence d'une identité culturelle. Le logo de ville, lui, se veut temporaire. Il est une image de marque et s'inscrit dans un contexte essentiellement publicitaire. Il doit exercer une certaine action psychologique, intéressante et attrayante, sur le public. Qu'on le veuille ou non, sa finalité est plutôt commerciale.

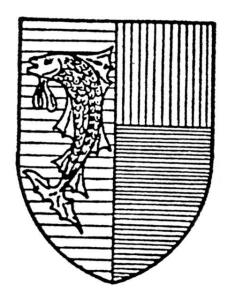
Ainsi vont dessins et desseins...

Roger BRIAND



Le blason perdu de Roland de Veauche garde son mystère : Qui et Quoi ?

Le blason improvisé de Veauche : un non-sens héraldique





Le " \mathcal{V} " conjugué du logo veauchois

Notes

- (1) Extrait d'un "vidimus" ("nous avons vu": acte certifié conforme), daté du 27 août 1413, mentionnant huit titres dont les lettres patentes de Renaud, comte de Forest et seigneur de Beaujeu, portant confirmation des libertés et franchises par lui précédemment accordées aux "hommes et aux femmes" de la ville de Saint-Haon (Chartes du Forez, tome 1, n° 652). La charte de franchise du 12 mai 1270, actuellement introuvable, est citée par Jean-Marie de la Mure, "Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, en forme d'annales sur preuves authentiques servant d'argumentation à l'histoire du pays de Forez" (Livre Deuxième, chap. XXVIII, p. 266-267, Paris, Lyon, Montbrison, 1868, selon un manuscrit de la bibliothèque de Montbrison daté de 1675). En 1266, le comte Renaud avait octroyé une charte de franchise analogue aux habitants de Saint-Galmier.
- (2) La réalité est sans doute moins philanthropique... A la veille de son départ pour la croisade, en terre africaine, le comte Renaud a besoin de ressources financières. Les privilèges ou concessions accordés aux bourgeois de Saint-Haon-le-Châtel (suppression de certains impôts comme la "taille", très impopulaire, esquisse d'un code pénal remplaçant des peines corporelles par des amendes, garantie des droits de succession, énoncé d'une constitution municipale avec l'élection de quatre consuls...) ne sont, certes, pas sans contrepartie. D'aucuns avanceront que ce fût là un "marché de dupes"! Cette "charte de franchise" sera confirmée en 1291 par le petit-fils de Renaud, le comte de Forez Jean 1er. A noter aussi qu'en juin 1261, Roland III de Veauche a vendu au comte Renaud la "juridiction et l'usage qu'il avait de rompre le pain dans la ville de Montbrison" (Juridictionem et usagem fractionis panis et ictus) comme en atteste une note (1) au bas de la page 262 de l'ouvrage de la Mure (op. cit., ci-dessous). Enfin, en ce même mois de mai 1270, le comte de Forez vend au prieur de Saint-Rambert, Ytier Raybe, pour six années et moyennant 50 livres viennoises, les châteaux et mandements de la Tour-en-Jarez et de la Fouillouse.
- (3) Le testament solennel du comte Renaud est daté du 18 juin 1270. Il élit sépulture en la collégiale Notre-Dame de Montbrison et, entre autres nombreux legs, donne à son épouse Isabelle (Isabeau), dame de Beaujeu, "sa maison dite de Veauche au château de Montbrison" (Item do et lego eidem uxori mee domum meam que appellatur domus de Velchia, sitam in castro Montisbrisonis...). Il s'agit, vraisemblablement, d'un hôtel particulier, situé dans l'enceinte de la capitale comtale, affecté à la famille de Veauche dont on mesure, de fait, l'importance à la cour de Forez. (Chartes du Forez, tome 13, n° 1485).
- (4) La huitième croisade en pays infidèle, voyage "pro adimplendo voto Crucis", a été annoncée le 25 mars 1267, précisément jour de l'Annonciation. Le roi de France Louis IX s'embarquera sur la nef "La Monjoie", le 1er juillet 1270, du port de la Méditerranée qu'il a spécialement fondé lors de la précédente expédition, Aigues-Mortes. Le roi, victime de la dysenterie ou du typhus, suit son fils Tristan dans la mort, le 25 août 1270, devant Tunis assiégée. Pour conserver certains de ses restes qui doivent nécessairement être ramenés en terre chrétienne, le corps royal est bouilli dans un mélange de vin, d'eau et d'aromates, jusqu'à ce que les chairs se soient détachées des os. Ce sont ces derniers et ceux de son fils, traités de la même façon, qui, enfermés dans de petits cercueils, sont transportés solennellement en la nécropole royale de Saint-Denis, le 22 mai 1271; ils seront profanés lors de la Révolution, en 1793. Louis IX deviendra "Saint-Louis" le 11 août 1297 par la volonté du pape romain Boniface VIII. Le comte Renaud, lui, meurt en novembre 1270, vraisemblablement de maladie, sur le chemin pédestre du retour, dans le sud de la péninsule italienne. La funeste nouvelle ne sera connue en Forez qu'en janvier 1271 et, sans doute, attendra-t-on le retour de ses ossements pour ouvrir et publier son testament le 21 mai suivant.
- (5) Le "sceau" est un cachet métallique (bronze) sur lequel sont gravées en creux les armoiries, la figure, l'attitude équestre, la devise d'un souverain, d'un prince, d'un seigneur, d'une communauté urbaine ou religieuse. La couleur de la cire chaude dans laquelle le "sceau" laissait son empreinte sous la forme d'un "cachet" pouvait définir une hiérarchie fonctionnelle : verte pour le grand sceau royal utilisé pour sceller édits et ordonnances, jaune pour les déclarations, blanche pour les actes des universités... (Guy Cabourdin, Georges Viard : "Lexique historique de la France d'Ancien Régime", Armand Colin, 2e édition, 1994, p. 229).
- (6) Ce sceau avec son contre sceau, quelque peu ébrêchés et mutilés, nous sont connus par un exemplaire figurant dans les collections de la Diana à Montbrison (réf. 100004 et 100005). Renaud, comte de Forez, devient "seigneur de Beaujeu" par son mariage avec Isabelle (Isabeau), seule héritière à la mort de son père Guichard VI, le 9 mai 1265, du fief de Beaujeu. Le contre sceau ci-dessus référencé qui ne présente que le seul dauphin forézien

est donc antérieur à cet héritage.

- (7) Ce sceau nous est également connu, non seulement par une illustration insérée dans l'ouvrage de Jean-Marie de la Mure (op. cit., p. 267), mais aussi par un exemplaire figurant dans les collections de la Diana (réf. 100006).
- (8) Le comte Guy VI est âgé de dix-sept ans à la mort de son père. Marié à Jeanne de Montfort-L'Amaury, il meurt peu après, à vingt-cinq ans, laissant un fils de trois ans, le comte Jean 1er, qui règnera cinquante-cinq années durant et s'inscrira, pour la postérité, comme l'exemple le plus remarquable de la lignée comtale forézienne.
- (9) Jean-Marie de la Mure: "Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, en forme d'annales sur preuves authentiques servant d'argumentation à l'histoire du pays de Forez et d'illustration à celles des pays de Lyonnais, Beaujolais, Bourbonnais, Dauphiné et Auvergne", publication d'après un manuscrit de la bibliothèque de Montbrison daté de 1675, chez Potiers, libraire à Paris, chez Lafond, libraire à Montbrison, chez Brun, libraire à Lyon, tome 1, 1860, tome 2 et 3, 1868, tome 4 (tables), 1897.
- (10) Nos recherches auprès des Archives nationales (service de sigillographie), archives du Roannais et archives départementales sont restées vaines.
- (11) Comme le souligne Edouard Perroy ("Les familles nobles du Forez au XIIIe siècle", tome II, p. 905-915), les vassaux comtaux portant ce patronyme étaient d'importants seigneurs dont on retrouve la trace dès les premières années du XIIIe siècle. La branche des seigneurs de Veauche s'éteignit ruinée peu après 1305. Roland III de Veauche serait mort avant juin 1270 puisque, ce mois-là, sa veuve, Marguerite, avec ses cinq enfants, confirme la vente faite jadis par feu son époux et ses sœurs, Ebraude et Béatrice, au prieuré de Saint-Rambert, sous la caution de Girard de Mays, seigneur de Cuzieu. Cette disparition, aussi rapprochée de l'événement évoqué, laisse subsister le doute de la confusion avec un autre Roland de Veauche, lui aussi chevalier, mais seigneur de Veauchette, ce dernier étant mort avant 1309. Jusqu'alors les historiens inclinent plutôt pour la présence du seigneur de Veauche à Saint-Haon. Ainsi, faut-il laisser à l'Histoire la part de son mystère.
 - (12) J. Meurgey de Tupigny: "Héraldique" in Encyclopædia Universalis, vol. 8, p. 348-350.
- (13) P.C.F. Ménestrier: "La méthode du blason", à Lyon, chez Thomas Amaulry, 1684, p. 3-4. Le père Ménestrier, un Lyonnais, est aussi l'auteur d'une "Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon", publiée en 1696.
- (14) Cette somme de 1 700 livres tournois paraît bien dérisoire par rapport aux 400 000 l.t. réglées au sultan égyptien en paiement de la rançon libératoire de Louis IX, en 1250, après l'échec de la septième croisade. A la même époque, un journalier forézien gagne quotidiennement 16 deniers, le denier valant la deux cent quarantième partie de la livre tournois. Ainsi, le prix d'acquisition du château de Veauche s'élève à plus de 400 000 deniers, soit quelque 25 500 journées de travail d'un journalier, près de 70 ans de son salaire!
- (15) Le chanoine par trop intéressé, jusqu'à en être malhonnête, aurait puisé dans le Trésor du comté forézien et même poussé l'indélicatesse jusqu'à s'inscrire au rang des légataires de Guy VI.
- (16) Ainsi en est-il de la ville de Roanne arborant la croix de la Légion d'honneur que lui a accordée l'empereur Napoléon III en récompense d'avoir su courageusement résister à l'invasion des Autrichiens, en 1814.

PEUT-ON RÉNOVER UNE VILLE ?

André Mascle, ancien maire de Montbrison et fidèle collaborateur de **Village de Forez** nous adresse cet article qui est une réflexion sur la difficulté de rénover les villes. Cette réflexion s'appuie sur son expérience de maire de Montbrison ; l'histoire aussi de l'urbanisme montbrisonnais y est évoquée et donne à ce texte tout son intérêt.

orsque le lundi matin, les rues sont désertes, le rare passant se demande où se cache la population et ressent une impression de tristesse... la ville est morte!

Nous somme loin du grouillement, du bruit, des cris si souvent décrits des cités d'antan. Et certains se posent la question : comment rénover le centre ville, le réanimer, le rendre attractif. Alors les braves "Y a qu'à" avancent leurs solutions simplistes. Il s'avèrent pourtant que ce problème posé à des dizaines de villes n'a pas de solution simple.

Les villes entièrement nouvelles sont parfois plus tristes. Monsieur Marty, en 1948, modelant le quartier des Parrocels, m'avouait que les urbanistes ne pouvaient plus apporter que des petits pansements au déclin, lui qui voulait relier ce quartier par une suite de galeries couvertes à la rue Tupinerie, espérant créer un courant de promeneurs... Il y a près de cinquante ans.

Faisons une petite analyse. La vieille ville s'est formée lentement mais ne croyons pas qu'elle ne s'est pas transformée profondément. Les maisons anciennes sont rares. On a démolie des rues entières pour élargir des ruelles. Où est l'église Saint-André ? Les abattoirs ? les cimetières, les jeux de boules à l'intérieur des remparts ? Combien de bâtiments importants datent de moins de cent ans.

Mais il semble que la population était entassée dans des immeubles inconfortables, le commerçant disposait souvent d'une pièce à l'arrière de sa boutique où il passait sa journée, mais vivait en contact avec ses voisins. Combien de commerçants ou de directeurs d'agence habitent encore en ville ?

Une masse d'acheteurs se rendent dans la zone des grandes surfaces avec leur véhicule, d'où disparition des points de vente dans le centre et aussi diminution considérable des passants. Peut-être évite-t-on aussi l'encombrement de la circulation ; c'est un autre aspect du problème puisque les usagers se plaignent du manque de parking ou des voitures "ventouses". Toutes les villes ont dans ce domaine des solutions à envisager.

En fin de compte, que manque-t-il aux habitants de notre ville ? Que désirent-ils pour mieux vivre ? On aimerait vraiment connaître leur réponse car il faut se garder de n'écouter que ceux qui viennent seulement quelques heures pour se distraire et ne participent pas réellement à la vie de l'agglomération. C'est l'illusion donnée par des fêtes coûteuses dont ils profitent et dont le coût est réglé par les citadins... On pourrait citer des exemples.

La majorité de la population préfère-t-elle le calme, l'absence de bruit, le manque de contact avec les voisins ? Si cela finalement prévalait, alors pourquoi se soucier de rechercher une autre ambiance de nos quartiers ?

Malgré de nombreuses questions posées, je n'ai pas encore, à ce jour, pu dégager une idée nette, à part les petites demandes peu liées à l'intérêt général.

Il faut souligner à nouveau combien la division entre les habitants du centre-ville, souvent de condition modeste, et ceux qui résident à Ecotay, Bard, Essertines... et viennent exercer leur profession en ville. Ces derniers mettent en priorité les facilités de stationnement et à partir de neuf heures, leurs autos ne laissent pas de place aux éventuels visiteurs. Ils parlent de parking souterrain en ignorant qu'une nappe d'eau et des biefs anciens rendraient prohibitif le coût des travaux. Certes un parking de deux cents ou trois cents places (genre parking de Lourdes, en étage entièrement vitré) réservé aux usagers à la journée, faciliterait le garage des voitures (voir Thiers, Lourdes, St-Gervais, etc). J'avais, en son temps, prévu son emplacement, entre la rue Simon-Boyer et la rue du Marché. Mais que fait-on ailleurs ?

Les vues sur l'aménagement de la cité ne peuvent être identiques. C'est un état de fait que partagent les villes qui se sont étendues. A la grande surprise d'autorités américaines un sondage révélait un clivage dans la population d'une ville test, 48 % des habitants regagnaient après le travail la grande banlieue! Montbrison ne se tient pas à l'écart de cette évolution, d'où complication du problème.

Quelques tentatives ont été faites, par exemple les rues piétonnes. Il y a eu là une erreur d'appréciation et un manque d'enquête et de visites auprès de villes possédant cet équipement. Tout d'abord, beaucoup d'expériences ont réussi lorsqu'il y a eu entente entre les commerçants de la rue choisie et des implantations nouvelles. J'ai visité Gap, Apt, Uzès, etc. J'ai remarqué dans ces villes, un très gros apport touristique, ce qui n'est pas notre cas.

Il fallait faire l'expérience de la rue piétonne mais en recueillant très soigneusement les leçons auprès des villes déjà dotées.

Une chaussée rappelant les rues du Moyen Age avec une rigole centrale, plus de trottoirs, des lampadaires encombrants... cela ne ressemble en rien à ce que j'avais vu ailleurs.

* *

Parlons de suite de la querelle des pavés. Vers 1964, on goudronna la rue Tupinerie... Certains s'en réjouirent. Je passai pour "rétro" en la regrettant car la petite ville de Gegenbach, notre éventuelle jumelle, avait un cachet particulier avec ses rues pavées, faciles à nettoyer par lavage et plus agréable qu'un sombre goudronnage. Pour la rue piétonne, il fallait un joli pavage pouvant se réparer grâce à des séparations-joints. Et aussi choisir entre une solution mixte qui garde les inconvénients d'une circulation intense (exemple : rue du Marché) et n'offrir aucun avantage pour le piéton. En général, une rue piétonne a quelques cent mètres : après neuf heures, les camions livreurs la quittent et elle devient un lieu de promenade, une zone de jeux, de flânerie avec quelques étalages, chaises, bancs... Certains commerces sont bruyants... Les habitants s'en plaignent. Comment faire pour contenter tout le monde ? Mais pitié... pas de semi-piétonnes!

Et bravo si la rue piétonne peut arriver jusqu'à une petite place... sur laquelle s'installent de temps en temps un petit orchestre, des animateurs... J'avais pensé créer cette petite place à l'intérieur de la ville au début de la rue des Légouvé.

Il y avait là une grande maison en mauvais état et un café tenu par Mlle Cognasse à qui j'avais fait part de mon intention. Elle avait souri et m'avait dit : "Ce n'est pas raisonnable de me démolir à mon âge". Je fus doublé car le nouveau propriétaire me présenta un projet de rénovation tellement au point que je dus abandonner... mon rêve, peut-être peu réaliste. Mais la

ville, contrairement à beaucoup de cités du Midi, ne possède pas une place de détente, celle de la mairie ne peut pas remplir ce rôle si agréable pour les flâneurs.

C'est dire que le remodelage d'une ville est extrêmement difficile sans coordination et entente de tous. Comme je l'ai déjà écrit les intérêts des catégories de la population active ou non sont très divergents. Faut-il pour cela abandonner tout aménagement ? Il semble que la rue Tupinerie soit encore une zone à étudier très prudemment. Est-il raisonnable d'envisager la suppression des trottoirs ou de prévoir, au contraire, leur élargissement ? Pourquoi pas ?

Une ville pour être agréable a besoin d'un décor : pavement, lanternes originales (voir Pérouges), commerces animés, zone de repos en sont des éléments parmi d'autres. Certains ne conviennent pas à toutes les villes, mais doit-on simplement constater la tristesse des quartiers (y compris Beauregard) ou recueillir les témoignages de satisfaction ? Où est le juste milieu ?

Je crains que nous tournions en rond... et le temps passe.

Ces quelques lignes n'ont pas d'autre but que de provoquer quelques réactions brisant la réputation de la ville dominée par la déesse... du sommeil.

André MASCLE

Un numéro spécial de Village de Forez :

En suivant la voie Bolène

de Roger Faure

Supplément au n° 71-72 d'octobre 1997

"Ce petit guide de promenades va essayer de vous faire découvrir le tracé et les vestiges de cette voie. Vous allez la parcourir en deux parties : la première, de Lyon à Feurs, en traversant les monts du Lyonnais ; la seconde, de Moingt à Usson-en-Forez, en escaladant les monts du Forez. Entre les deux, la plaine du Forez a tellement été bouleversée au cours des siècles, que l'on ne peut y trouver que peu d'indices..."

Nombreuses illustrations de l'auteur. 26 pages - 20 F S'adresser au Centre Social, rue Puy-du-Rozeil, 42600 MONTBRISON

La brève existence du

PETIT SEMINAIRE DE ROCHE (1799-1812)

Si le petit séminaire de Verrières laisse encore quelques souvenirs, celui qui exista à Roche au début du XIX^e siècle est presque totalement oublié. Son existence fut brève, une douzaine d'années seulement, mais il compta néanmoins parmi les "sept grandes maisons" du diocèse de Lyon avec l'Argentière, Verrières, Saint-Jodard, Meximieux, Alix et Saint-Irénée. Dans ces établissements furent formés de nombreux prêtres qui vinrent rajeunir et renouveler le clergé diocésain décimé et ébranlé au cours de la période révolutionnaire.

Pendant la Terreur, sous la direction de Mgr Linsolas, l'Eglise devenue clandestine adopta une organisation nouvelle adaptée à sa situation. Les paroisses du diocèse furent regroupées en vastes secteurs. Chaque zone, dénommée "mission", était confiée à quelques prêtres travaillant en équipe. En 1799, deux prêtres de la mission des cantons de Montbrison et de Saint-Georges-en-Couzan, MM. Féaux et Recorbet, installent à Roche-en-Forez une petite école où le latin est enseigné à quelques adolescents. Les deux missionnaires estiment qu'il est urgent de préparer un lieu où de nouvelles vocations pourront se révéler dès que la tourmente sera apaisée. Ils pensent que la paroisse de Roche, *très religieuse, et située dans le massif montagneux de Pierre-sur-Haute* offre *un asile assez sûr en ces temps encore troublés*. Ils trouvent dans ce village la sympathie et l'aide de toute la population et la proximité de grands espaces inhabités où il serait facile de se cacher.

L'abbé Chausse nous raconte les débuts de l'établissement :

En peu de temps, les étudiants furent nombreux ; la plupart logeaient dans les vastes bâtiments d'une ferme de M. Durand, ancien vice-président du tribunal civil de Montbrison, d'autres au presbytère, et quelques-uns chez des particuliers. L'église paroissiale servait de chapelle à la communauté.

Le temps des "bonnes vocations"

Malgré une installation précaire et des conditions matérielles difficiles, ou peut-être à cause de celles-ci, le niveau spirituel est élevé : Comme à Saint-Jodard un peu auparavant, comme à Verrières ensuite, les débuts furent tout simplement héroïques, insuffisance, incommodité, délabrement des locaux, pauvreté du mobilier, nourriture plus que sommaire et dont le fond était le pain noir, rien ne rebutait les aspirants au sacerdoce ; leur foi et leur bonne volonté suppléaient à tout, le conseil diocésain pouvait dire avec fierté que c'était là le temps des bonnes vocations. Selon les comptes de l'économe, M. Féaux, la dépense par personne se montait à 12 sous et demi par jour. Cette modeste somme comprenait nourriture, blanchissage, raccommodage du linge, chauffage et lumière.

A la rentrée scolaire 1803-1804, il y eut affluence d'élèves et l'autorité diocésaine décida le transfert de la plupart des petits séminaristes de Roche à Saint-Galmier, dans l'ancien

couvent des Ursulines qui avait été construit en 1650 et avait été transformé en hôpital peu de temps avant la Révolution. Le père Recorbet devint le premier supérieur de Saint-Galmier. Alors que le danger s'était éloigné, on reprochait en effet à Roche d'être trop éloigné de toute ville de quelque importance.

Les deux classes inférieures restèrent néanmoins dans les monts du Forez : Les troisième et quatrième réunies sous la houlette de M. Béal, les cinquième et sixième également groupées dirigées par M. Targe. M. Féaux, l'un des fondateurs de Roche, assurait l'économat de la maison de Saint-Galmier et les fonctions de supérieur à Roche. C'était une situation évidemment malcommode et temporaire : le 1^{er} septembre 1803, le conseil de l'archevêché avait décidé le "maintien provisoire de la maison" de Roche. L'époque révolutionnaire s'éloignant on ne voyait plus la nécessité de maintenir ce séminaire à demi clandestin.

En fin d'année 1805, M. Féaux quitta Roche pour devenir aumônier attaché à la personne du cardinal Fesch et suivit le prélat à Rome où celui-ci était ministre plénipotentiaire. A la rentrée de 1805 sept bons élèves furent envoyés à l'Argentière, dans les monts du Lyonnais. Cette nouvelle maison, créée par le cardinal, remplaçait le séminaire de St-Galmier. M. Jean-François Brunel, prêtre originaire de Montbrison, curé de Roche, devint cette année-là supérieur. En 1806, malgré les départs successifs, l'établissement comptait à nouveau cent vingt élèves aussi hésitait-on à le fermer.

A la rentrée de 1811, les élèves des quatre classes supérieures sont réunis au petit séminaire de Verrières. Pourtant le rapport du 26 avril 1809, qui faisait suite à une inspection générale des séminaires effectuée par l'administration diocésaine, avait été très favorable à la maison de Roche où l'on notait d'excellents résultats.

En 1811-1812, il restait encore 111 élèves selon le rapport par M. Bochard, vicaire général, en mai 1812. Le recrutement semblait intarissable. Même sévèrement élagué, le séminaire donnait l'impression de refleurir de plus bel. La suppression interviendra effectivement en août 1812, par l'application du décret impérial du 15 novembre 1811 prescrivant la fermeture de tous les petits séminaires considérés comme des concurrents des collèges et lycées impériaux. En 1814, quand cette mesure sera rapportée, le petit séminaire de Roche ne rouvrira pas ses portes.

L'abbé Antoine Recorbet

Le premier supérieur de Roche, forte personnalité et homme plein de talents, eut une vie assez mouvementée. Né à Neulise le 22 janvier 1770, Antoine Recorbet est, pendant la Terreur, un jeune et intrépide prêtre missionnaire dans les monts du Forez. A 29 ans, il fonde, avec M. Féaux, le petit séminaire de Roche. En 1803-1804, il dirige la communauté de Saint-Galmier et l'année suivante devient le premier supérieur du séminaire de l'Argentière dans les monts du Lyonnais. Le cardinal archevêque de Lyon le considère comme un des prêtres les plus savants du diocèse.

En août 1805, le père Recorbet est chargé de fonder la paroisse Sainte-Marie à Saint-Etienne, paroisse qui avait été officiellement érigée le 28 avril 1805. Il réside peu de temps à Saint-Etienne car il est rappelé dès 1807 à l'Argentière pour y assurer de nouveau la charge de supérieur. C'est là qu'il est arrêté, pour raisons politiques, le 13 janvier 1811, par la police de l'Empire. Ses papiers sont saisis. On le suspecte d'être un royaliste militant et d'avoir aidé les "cardinaux noirs". Le capitaine de gendarmerie Ravier chargé de son arrestation note dans son rapport : C'est un dévot des plus confits, une âme fanatisée et qui n'a pas craint de m'avouer qu'il désirait la délivrance du Souverain Pontife.

_

¹ Cardinaux italiens détenus par Napoléon.

Malgré l'intervention du cardinal Fesch, oncle de l'empereur, le père Recorbet est conduit - à ses frais - à Paris en chaise de poste, pour être incarcéré à l'hôtel de la Force. Il reste emprisonné jusqu'au 26 mars de la même année. Il est enfin élargi mais, par ordre de Napoléon I^{er}, il a dû, au préalable, démissionner de ses fonctions de supérieur de l'Argentière pour être envoyé en surveillance dans un bon département, éloigné de quarante lieues de Paris et de Lyon. Il va ainsi se morfondre plusieurs années dans un séminaire de Nancy.

Après la chute de l'Empire, M. Recorbet obtient sa revanche. Son innocence est reconnue. Il revient à Lyon et devient chanoine titulaire de la primatiale. En 1824, Mgr des Pins le choisit comme vicaire général du diocèse. Mais usé par toutes ces tribulations, M. Recorbet, l'homme ardent qui avait inquiété la police impériale, meurt quelques mois plus tard à son poste de grand vicaire de Lyon.

Joseph BAROU

Bibliographie

- Joseph Barou, Le petit séminaire de Verrières, Bulletin de la Diana, tomes 45 et 46, 1980.
- Abbé Chausse, Vie de M. Duplay, librairie Delhomme et Briquet, 1887.
- André Leistenschneider, *L'Argentière, un petit séminaire du diocèse de Lyon*, Emmanuel Vitte, Lyon, 1906.